Nations Unies

S/PV.7108

Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7108e séance

Lundi 10 février 2014, à 15 heures

New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Omaish
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/68)

14-23103 (F)

La séance est ouverte à 15 heures.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février 2014, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. A. R. le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2014. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Al-Hussein et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/68)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Zarif, qui participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Pristina.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hashim Thaçi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/68, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne à présent la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter la Présidente ainsi que tous les autres nouveaux membres du Conseil de sécurité de leur élection au sein de cet organe.

Je tiens aujourd'hui à prendre acte des progrès remarquables qui ont été réalisés durant l'année 2013. Elle s'est déroulée sous le signe du changement et a été marquée par des avancées politiques, notamment grâce à l'accord historique conclu en avril dernier, le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

La base essentielle de ces progrès a été le renforcement de la confiance mutuelle et de la communication directe entre les parties, qui s'est maintenue en dépit des désaccords et des différends concernant certains détails de mise en œuvre. Je voudrais une fois de plus saluer les efforts que déploient les deux Premiers Ministres pour promouvoir la réconciliation et renforcer la confiance, sous la houlette louable de la Haute Représentante de l'Union européenne, Mme Catherine Ashton.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7064), plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre avec succès. Avant la fin de la période considérée dans le rapport, 80 anciens agents de police serbes avaient achevé leur formation et leur intégration dans la police du Kosovo. Au cours des semaines qui se sont écoulées depuis lors, ce nombre s'est accru pour atteindre un total de 142 policiers, déjà déployés pour servir au sein du commandement régional dans le nord. L'on prévoit que quelque 100 policiers supplémentaires auront terminé leur formation et prendront leurs fonctions dans le nord avant la fin de la semaine.

La mise en œuvre des termes convenus concernant le système judiciaire dans le nord du Kosovo n'est pas encore achevée, même si certains progrès ont été réalisés lors des récents débats de haut niveau qui ont eu lieu à Bruxelles le 27 janvier. Il faut exhorter les deux parties à progresser rapidement afin de conclure ces débats, avec un peu de chance, au cours du vingt-deuxième cycle

de pourparlers de haut niveau, prévu après-demain à Bruxelles. Les deux parties doivent faire montre de flexibilité sur les futurs accords afin de garantir un accès optimal à la justice et de promouvoir la confiance de l'opinion publique dans le système.

Renforcer la confiance à l'égard de la police et du système judiciaire dans l'ensemble du Kosovo est d'une importance capitale, en particulier sachant que la mise en œuvre se poursuit dans le nord du Kosovo. Deux affaires récentes, bien que non encore résolues, ne font que mettre en exergue cet aspect important. Le 16 janvier, Dimitrije Janićijević, un des conseillers municipaux nouvellement élus à Mitrovica-Nord, a été assassiné près de chez lui. Les motifs de cet assassinat restent inconnus, mais le fait est qu'il a été précédé de violentes attaques contre cet individu et ses biens au cours des dernières années. Le meurtre déplorable, en septembre dernier, d'Audrius Šenavičius, un fonctionnaire lituanien de la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX), dans le contexte d'un lâche attentat contre un convoi de l'EULEX, n'a pas encore été élucidé. Tant que la lumière ne sera pas faite sur ces crimes et d'autres crimes graves, quels qu'en soient les circonstances et le contexte, ils continueront d'alimenter l'impression d'une insécurité et l'impression que les auteurs de crimes et ceux qui les appuient et les protègent jouissent de l'impunité. La coopération active de tous pour faire la lumière sur ces affaires est essentielle pour que la situation se normalise dans le nord du Kosovo.

Dans l'entre-temps, la mise en œuvre d'autres accords a progressé dans plusieurs domaines. En novembre, les deux administrations des douanes ont commencé à échanger des informations dans le cadre du système d'échange électronique systématique de données de la Commission européenne, concrétisant ainsi un engagement pris conjointement par les parties. Le 14 décembre, la perception des droits de douanes a débuté aux deux principaux points de passage du nord. Ceci fait suite à un nouvel accord sur la gestion des droits perçus, qui sont versés sur un compte spécial.

Plus récemment, le 24 janvier, Belgrade a remis un premier lot de documents cadastraux numérisés à Pristina, par l'intermédiaire de l'Union européenne. Ceci marque le début d'un exercice exhaustif de comparaison et de rapprochement des registres de propriété au Kosovo, pour la première fois depuis la fin du conflit.

Même si les élections locales au Kosovo se sont bien déroulées dans l'ensemble, nous avons constaté des lenteurs dans la mise en place de nouvelles administrations dans les municipalités du nord du Kosovo. En effet, les conseils municipaux élus récemment n'ont finalement pris leurs fonctions que le 11 janvier, la veille de l'expiration du délai officiel, après plusieurs reports. En ce moment même, quelques heures avant l'expiration de ce délai, les assemblées municipales des quatre municipalités du Nord sont en session pour examiner et adopter le statut de leurs assemblées. Dans la municipalité de Mitrovica-Nord, suite à la décision du maire élu de ne pas prêter serment, il a fallu organiser de nouvelles élections, prévues pour le 23 février. En outre, l'arrestation, le 27 janvier, sur la base des accusations de crimes de guerre et de meurtre aggravé, d'un Serbe du Kosovo du nom d'Oliver Ivanović, un responsable politique local de premier plan et candidat au poste de maire à Mitrovica-Nord, a provoqué des tensions au niveau local, qui ont donné lieu à des manifestations et à des appels publics pour qu'il soit remis en liberté en attendant l'ouverture du procès. Cet incident est révélateur des enjeux et des difficultés liés à la mise en œuvre de l'accord du 19 avril.

S'il est vrai qu'un jalon important sera franchi après la constitution de toutes les administrations municipales, la création d'une communauté/association des municipalités à majorité serbe représentera une autre étape importante dans la mise en œuvre intégrale de l'accord du 19 avril. Afin de garantir l'efficacité et la viabilité de nouvelles administrations municipales, il faudra que toutes les parties prenantes locales et internationales les appuient par le truchement d'un mécanisme d'aide bien coordonné, aussi bien en termes de ressources que d'engagement politique.

En effet, il convient d'apaiser les vives préoccupations des populations locales du nord quant aux répercussions des transitions politiques en cours sur leur vie quotidienne, grâce à des efforts déterminés en vue de réaliser des progrès visibles en améliorant les infrastructures et la fourniture des services publics locaux, et en mettant à leur disposition des services de maintien de l'ordre fiables et sensibles à leurs besoins. Les populations attendent beaucoup des maires et des membres des conseils municipaux nouvellement élus. Ceux-ci auront besoin d'un appui rapide et ferme pour répondre à ces attentes légitimes.

Pour ce qui est de l'avenir, l'engagement international sera essentiel pour permettre aux Serbes du Kosovo d'exercer leur droit de vote dans le cadre des élections parlementaires serbes anticipées prévues pour

le 16 mars. Des discussions approfondies ont également été menées entre les acteurs politiques locaux du Kosovo sur la possibilité d'organiser des élections de l'Assemblée du Kosovo et sur la question de la réforme électorale, en vue de garantir plus de transparence, de simplicité et d'intégration, notamment grâce à la mise à jour des listes électorales. Des échanges ont également eu lieu sur d'éventuels amendements constitutionnels, en particulier en ce qui concerne les sièges réservés aux représentants des communautés minoritaires. Ces discussions n'ont pas encore abouti, mais leurs résultats seront d'une importance cruciale pour ouvrir la voie à une participation plus large des Serbes du Kosovo et d'autres minorités aux élections législatives du Kosovo.

Dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité internationales, et vu que la question a été soulevée au sein du Conseil, je tiens à indiquer qu'il y a eu également des débats au Kosovo sur la participation des citoyens du Kosovo aux conflits dans d'autres régions, comme la Syrie. La semaine dernière, les autorités du Kosovo ont soumis à l'Assemblée du Kosovo un projet de loi qui interdirait et érigerait en infraction la participation des Kosovars à des conflits armés à l'étranger.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2014/68), quelques progrès ont été réalisés s'agissant de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues pendant le conflit, suite à la découverte de restes humains dans un site suspecté de cacher un charnier dans le sud de la Serbie. Les fouilles, suspendues pendant l'hiver, doivent reprendre au printemps. Cependant, de trop nombreuses familles, des deux côtés, ne savent toujours rien de ce qui est advenu de leurs proches disparus. Il faut impérativement que les personnes et les institutions qui ont des informations sur le sort des personnes portées disparues les communiquent pour que l'on puisse clore ce chapitre douloureux. Des progrès sur cette importante question, ainsi que la mise en place d'un mécanisme adéquat pour indemniser les familles endeuillées, contribueront considérablement à faciliter la réconciliation et l'intégration entre les communautés du Kosovo, et à normaliser davantage les relations entre Belgrade et Pristina.

Des faits importants sont survenus au cours de l'année écoulée, dont plusieurs ont permis de faire des progrès décisifs s'agissant de certaines questions en suspens depuis la fin du conflit. La perspective de l'intégration européenne, ainsi que le dialogue facilité par la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne, se sont avérés être des instruments très utiles qui ont permis de réaliser des progrès politiques et de promouvoir la réforme et la modernisation progressives des institutions publiques du Kosovo.

En décembre, le Conseil européen de l'Union européenne a pris note de l'ouverture de négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo et de l'intention de la Commission européenne de mener à bon terme ces négociations en 2014. Le Conseil a également appuyé la position générale de l'Union européenne en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie, et la première conférence intergouvernementale avec la Serbie a commencé ses travaux le 21 janvier. Dans le contexte plus large des progrès réalisés par les deux parties en ce qui concerne leurs relations avec les institutions européennes, une aide européenne conséquente pour des projets et des programmes locaux au Kosovo reste cruciale.

En outre, il faut assurer une bonne coordination des projets exécutés dans le cadre de l'aide bilatérale avec les autres efforts déployés sur le terrain. À cet égard, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont bien placés en tant que partenaires pour apporter une valeur ajoutée à ces efforts. Pour sa part, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) se félicite de ces processus et continuera à participer pleinement à cet effort coordonné, en mettant à profit ses ressources et ses relations avec toutes les communautés, afin de renforcer la confiance sur le terrain. Il sera crucial que Belgrade et Pristina consolident les progrès historiques réalisés jusqu'à présent et règlent, progressivement mais sûrement, les nombreuses questions en suspens par la voie du dialogue. J'espère également que les membres du Conseil, individuellement et collectivement, salueront les mesures pratiques prises par les parties pour normaliser leurs relations. Si l'on reconnaît l'importance des progrès réalisés par les parties et si ces dernières sont encouragées à prendre de nouvelles mesures, leur volonté de surmonter les problèmes qui entravent la construction d'un avenir stable et pacifique s'en trouvera renforcée.

Je voudrais, pour terminer, vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que tous les membres du Conseil, pour votre engagement inestimable auprès des parties et pour l'appui continu accordé aux activités de la MINUK.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie.

M. Dačić (République de Serbie) (*parle en serbe, texte anglais fournie par la délégation*) : Je tiens d'emblée à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et leur souhaiter plein succès.

C'est pour moi un grand honneur et une grande satisfaction d'avoir encore une fois l'occasion de prendre la parole au cours d'une séance consacrée aux activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), une des occasions assez rares dans ce forum d'examiner le moyen de régler les problèmes qui existent au Kosovo-Metohija.

Qu'il me soit, encore une fois, permis d'exprimer ma reconnaissance à l'ONU pour sa contribution au règlement de questions en suspens depuis près de 15 ans. Il est indéniable que ces séances trimestrielles, tenues au titre de la résolution 1244 (1999), seul cadre légitime de la présence internationale au Kosovo-Metohija, y ont fortement contribué.

À la prochaine séance du Conseil de sécurité, nous célébrerons le premier anniversaire de la signature de l'accord sur les principes régissant la normalisation des relations, conclu à Bruxelles entre Belgrade et Pristina en avril 2013. Pour que la mise en œuvre de cet accord produise de meilleurs résultats à l'avenir et pour pouvoir ultérieurement être satisfaits des résultats obtenus durant cette période, nous devons définir des règles bien plus claires et créer un plus grand climat de confiance.

Nous apprécions grandement l'approche constructive adoptée par l'ONU et par M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que par les organisations œuvrant sous l'égide de l'ONU, telle la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Elles ont créé des conditions qui permettent à toutes les parties de s'attacher ensemble à améliorer les conditions de vie de tous les habitants du Kosovo-Metohija, quelle que soit leur appartenance ethnique. Je crois que le Conseil admettra que les désaccords qui entourent la question du statut du Kosovo-Metohija ne doivent pas entraver les efforts que nous menons conjointement pour trouver des solutions à des questions concrètes que Pristina a reléguées aux oubliettes pendant de nombreuses années.

Grâce aux efforts inlassables de tous les participants aux négociations, de grandes avancées ont été réalisées. Elles sont signalées dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/68). Je tiens à saisir la présente occasion pour remercier la baronne Ashton pour sa médiation sage et patiente, menée au nom de l'Union européenne, des négociations entre Belgrade et Pristina.

Cette patience et cette sagesse, qui nous ont aidés à triompher d'un vide long de plusieurs décennies, sont d'une importance capitale pour le processus de normalisation des relations, condition préalable à la normalisation de la vie au Kosovo-Metohija. Sans cette patience et cette sagesse, non seulement nous n'obtiendrons pas de résultats, mais nous perdrons la confiance de la population et devrons attendre très longtemps une autre occasion de réhabiliter l'idée de la cohabitation.

J'appelle les membres du Conseil de sécurité à s'efforcer ensemble de créer sur le terrain de nouvelles conditions propices à la mise en œuvre cohérente des accords conclus à ce jour, car je suis convaincu que c'est le seul moyen d'établir un climat de confiance mutuelle au Kosovo-Metohija. Je crains que, sans confiance, nous ne puissions pas jeter des bases solides pour d'autres accords.

Je suis sûr que, en consolidant ces bases, l'Union européenne continuera de nous aider, principalement au cours des nouvelles négociations qui se tiendront à Bruxelles, de même que pendant les négociations sur l'intégration européenne que nous avons déjà commencées. Le 21 janvier, la République de Serbie a commencé officiellement le processus d'adhésion à l'Union européenne, ce dont nous sommes très fiers, car nous considérons que la décision prise par l'Union européenne d'entamer ces négociations est une reconnaissance des efforts que nous investis dans la modernisation du pays. Nous considérons que le début du processus d'adhésion encourage les activités visant à améliorer les conditions de vie de la population serbe du Kosovo-Metohija, convaincus que notre approche constructive vis-à-vis de la promotion des valeurs européennes dans la société serbe sera dûment appréciée. Le fait que les négociations sur le processus d'adhésion aient commencé le 21 janvier, ainsi que l'examen analytique du chapitre 35, montre bien que la République de Serbie s'est acquittée à temps de ses obligations au titre de l'accord de Bruxelles et qu'elle a engagé le dialogue dans un esprit constructif.

Outre la nécessité de mettre en œuvre toutes les dispositions relatives aux droits de l’homme, y compris l’amendement apporté au cadre juridique relatif aux libertés religieuses, le Rapport intérimaire sur le Kosovo de 2013 de la Commission européenne indique également qu’il faut s’attaquer à d’autres problèmes importants auxquels se heurtent les Serbes et autre non-Albanais du Kosovo-Metohija. Ce rapport réclame une meilleure mise en œuvre du cadre juridique existant et l’application des décisions visant à mettre fin aux violations des droits de l’homme. Ce rapport souligne également l’importance d’une simplification et d’une rationalisation du cadre institutionnel complexe – et qui se recoupe souvent – de présentation des rapports relatifs à ces droits. Il importe également d’insister sur la promotion de ces droits. Ce rapport signale aussi les attaques continues contre les sites du patrimoine religieux, notamment la profanation généralisée des églises et des cimetières orthodoxes serbes, ainsi que la nécessité d’améliorer les mécanismes de notification et de suivi de ces activités.

Le rapport souligne également la mise en œuvre insuffisante des politiques de lutte contre la discrimination et va jusqu’à dire que les tribunaux examinent encore de nombreuses demandes d’indemnisation et que les différends interethniques sont indûment prolongés. Les « autorités » kosovares, indique le rapport, doivent faire plus pour rentrer en contact avec les personnes déplacées s’agissant de l’expropriation de leurs biens fonciers. La viabilité des retours et les processus de réintégration continuent d’être entravés par les incidents constants dont sont victimes les rapatriés, leurs biens et les sites du patrimoine religieux et culturel, ainsi que par l’accès limité aux services publics, la lenteur ou le blocage des processus de restitution et l’absence de perspectives économiques.

Nous avons appelé les Serbes à participer aux élections locales au Kosovo. Pour les encourager également à participer aux prochaines élections législatives au Kosovo-Metohija – ce qui est, je crois, de notre intérêt commun – nous devons veiller à éliminer les problèmes qui ont entaché les élections locales tenues récemment. Le rapport ne mentionne pas les nombreux obstacles auxquels les Serbes se sont heurtés au cours de ce processus, ce qui a empêché beaucoup d’entre eux de participer à ces élections et d’exercer librement leurs droits civiques.

Nous continuerons d’insister sur l’application de la lettre et de l’esprit des accords conclus à Bruxelles, ce qui n’a pas été le cas lors des élections locales. En dépit des accords, les matériaux électoraux n’étaient que partiellement neutres; l’inscription par courrier des personnes déplacées a commencé avec près de deux mois de retard et n’a duré que cinq jours. En dépit de l’accord reconnaissant la validité des documents serbes, la vérification de l’inscription d’une personne sur la liste électorale auprès de la Commission électorale centrale du Kosovo n’a été possible que sur la base du numéro d’identification personnel du Kosovo. Et il n’était pas possible d’inscrire par courriel cette catégorie d’électeurs.

Je tiens à souligner que la carte d’identité des personnes déplacées a été, jusqu’ici, considérée comme une preuve de déplacement et d’identité pour les élections, alors que pour les élections locales au Kosovo-Metohija, cette carte d’identité ou le certificat délivré par le Commissariat des réfugiés et de la migration de la République de Serbie étaient considérés uniquement comme une preuve d’identité. Considérant qu’il n’y a pas d’autre façon de prouver le déplacement interne, la Commission électorale centrale a refusé de reconnaître les inscriptions des personnes déplacées faites et vérifiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que la liste électorale établie par l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La situation relative aux listes électorales est très complexe et il faut absolument que ces listes soient mises à jour à temps pour les prochaines élections. Les personnes déplacées qui ne figurent pas sur la liste de la Commission électorale centrale du Kosovo sont nombreuses alors même qu’elles remplissaient toutes les conditions. Il se trouve que même les candidats n’ont pas eu le droit de voter, alors que la Commission avait confirmé la validité de leur candidature – une pratique sans précédent dans le monde.

J’ai cru nécessaire de souligner les problèmes auxquels se heurtent les Serbes dans les processus électoraux et pré-électoraux, afin de ne pas créer l’impression qu’à l’exception du nord du Kosovo-Metohija, ailleurs, tout se passe bien. Il faut régler ces problèmes avant les prochaines élections. Nous ne devons pas ignorer le fait que, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, les incidents dans les bureaux du vote du nord ne se sont pas reproduits au deuxième tour grâce à l’intervention des dirigeants politiques et, je tiens à l’ajouter, à la bonne organisation des élections par les autorités. Je regrette que ces

mesures à l'évidence efficaces n'aient pas été mises en place avant le premier tour des élections.

L'assassinat récent de Dimitrije Janićijević, candidat aux élections municipales dans la partie nord de Kosovska Mitrovica, a contribué à créer une atmosphère de peur et d'insécurité, ce qui ne manquera certainement pas d'avoir des répercussions sur la participation des Serbes au scrutin. On assiste exactement à ce contre quoi j'ai régulièrement mis en garde dans cette salle,à savoir que le fait de ne pas punir les auteurs de crimes contre des Serbes crée un climat propice à de nouveaux crimes. Ces crimes ne doivent donc pas rester impunis et nous espérons que leurs auteurs seront rapidement traduits en justice.

L'arrestation d'Oliver Ivanović, autre candidat aux élections municipales dans la partie nord de Kosovska Mitrovica qui est également l'un des plus politiciens serbes les plus en vue au Kosovo-Metohija, n'a pas non plus contribué à promouvoir la stabilité. Cette arrestation met en évidence un autre problème contre lequel nous mettons en garde depuis des années et dont nous espérons qu'il sera réglé. Il n'y a peut-être pas d'inculpations secrètes au Kosovo-Metohija, mais des personnes sont appelées à témoigner pour des crimes qui auraient été commis 15 ans auparavant. Ivanović, qui est incarcéré dans une prison de Pristina, a été arrêté sur la base d'un de ces témoignages. En outre, la cour d'appel n'a pas fourni d'explication quant à la raison pour laquelle la date limite légale d'exécution de son mandat d'arrêt a été repoussée.

La République de Serbie proteste vigoureusement contre l'arrestation d'Oliver Ivanović et prie le Conseil de sécurité de demander sa libération et d'exiger une explication concernant la raison pour laquelle il a été arrêté juste avant la tenue des élections municipales dans le partie nord de Kosovska Mitrovica, où il est candidat. Ces actes injustifiés pourraient menacer une paix et une stabilité déjà fragiles au Kosovo-Metohija. Le Gouvernement de la République de Serbie a donné la garantie qu'Oliver Ivanović, Dragoljub Delibašić, Laza Lazić et Žarko Veselinović, qui sont détenus au Kosovo-Metohija, seront mis à la disposition d'EULEX durant l'intégralité de la procédure judiciaire.

Les élections à Mitrovica-Nord auront bien lieu et un maire sera élu. Des mesures seront ensuite prises pour former l'association/communauté des municipalités serbes, dont le statut est en cours de rédaction. Cependant, nous nous devons de signaler que Pristina n'a pas encore préparé de cadre juridique pour réglementer l'exercice des compétences de la future communauté, en application de l'accord signé à Bruxelles, et n'a pas manifesté la volonté politique de mettre en œuvre cette partie de l'accord. Il est indispensable de parvenir à un accord fondamental sur la représentation à long terme de la communauté serbe au sein des institutions centrales de Pristina, qui donne une idée claire de sa participation dans les organismes gouvernemtnaux, et de réglementer notamment les méthodes de financement, la communication avec Pristina et les modalités relatives à la tenue des élections au gouvernement central.

Même si elle est exacte pour la période considérée, l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le nombre d'incidents interethniques a baissé n'exonère en rien les auteurs des plus de 7 000 agressions physiques qui se sont produites depuis 1999. Malheureusement, en dépit de nos nombreuses protestations, aucune statistique sur les crimes à caractère ethnique n'a encore été établie, et les organismes compétents des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo-Metohija continuent de ne pas juger ces crimes.

Bien que le nombre d'attaques ait diminué par rapport aux périodes précédentes, il n'en reste pas moins que ces attaques n'ont jamais cessé et que les Serbes du Kosovo-Metohija sont de moins en moins nombreux. C'est pourquoi les chiffres concernant les agressions ne doivent-ils jamais être réduits à une simple statistique, qui peut être trompeuse; ce qui est clair, en revanche, c'est le message que véhicule de telles agressions à l'encontre des membres d'une communauté. Un crime à caractère ethnique même de faible gravité peut suffire à limiter lourdement la liberté de circulation des Serbes et des autres communautés non albanaises qui voient leur vie quotidienne perturbée par un ensemble complexe de petits obstacles, notamment une réticence à se déplacer seul ou de nuit, le choix restreint d'endroits et d'horaires pour effectuer des achats de première nécessité, l'utilisation limitée de la langue serbe dans les lieux publics, la sûreté des trajets jusqu'aux écoles, et ainsi de suite. Condamner publiquement les incidents à caractère ethnique contribuerait grandement à améliorer le dialogue interethnique et la tolérance et à sensibiliser la population au fait que l'avenir est pluriethnique et qu'il suppose d'accepter le retour de personnes issues d'autres groupes ethniques.

La discrimination dont sont actuellement victimes les communautés minoritaires fait qu'il est impossible aux membres de ces communautés de mener

une vie normale, et en particulier de jouir de tous les droits qui leur reviennent légalement en vertu des instruments en vigueur au Kosovo-Metohija. La loi sur la discrimination promulguée par le Représentant spécial en personne octroie une protection spéciale aux communautés minoritaires, interdit toute forme de discrimination et protège la personne non seulement contre tout acte de discrimination de la part des institutions publiques, mais également contre les comportements discriminatoires des personnes morales ou physiques. Malheureusement, la MINUK et les institutions de Pristina n'ont pas accompagné ce texte juridique de grande qualité des mesures concrètes devant permettre son application, et il y a donc un fossé et un contraste criants entre les objectifs du texte et les exemples quotidiens de discrimination directe.

La question de la restitution des biens aux membres des communautés non albanaises du Kosovo-Metohija, qui sont serbes en majorité, relève indéniablement de la question du droit des minorités. À cela s'ajoute la question toujours non résolue des biens de l'État serbe et de l'Église orthodoxe serbe. Les mécanismes juridiques mis en place par la MINUK et EULEX pour régler les problèmes de propriété, aider les tribunaux à réduire le nombre des affaires non réglées et protéger les personnes en cas de violation des droits de l'homme sont malheureusement loin de donner de bons résultats. Ce type d'affaires représente 40 % du nombre total des affaires non réglées par les tribunaux du Kosovo-Metohija. Par ailleurs, le grand nombre de faux documents de propriété crée un autre obstacle à l'exercice du droit de propriété. Quelque 40 000 demandes de restitution de terrains ont été présentées à l'Office kosovar de la propriété immobilière alors que selon des statistiques non officielles, près de 700 000 terrains auraient été usurpés. Un autre problème qui ralentit la restitution des biens est l'absence de protection contre l'occupation illégale récurrente même après éviction. En outre, des Serbes du Kosovo-Metohija ont été expropriés suite à la décision des « autorités kosovares » de construire une autoroute. Dans la municipalité de Gračanica, par exemple, environ 170 biens sur les 213 saisis appartenaient à des Serbes.

Nous avons récemment appris que les institutions provisoires d'administration autonome prévoyaient de modifier le statut juridique du complexe de Trepča, dont l'actionnaire majoritaire est la République de Serbie. Ce complexe emploie un grand nombre de membres de la communauté serbe du Kosovo-Metohija. L'adoption d'une nouvelle loi modifiant la composition du capital et le statut juridique du complexe représenterait sans aucun doute un nouvel acte unilatéral de nature à porter atteinte aux droits et au statut des employés de Trepča et des membres de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises du Kosovo-Metohija. Cela reviendrait à confisquer la propriété de la République de Serbie et constituerait une violation des principes fondamentaux en matière de droits de la propriété.

Modifier le statut juridique reviendrait aussi à abroger les droits des créditeurs. À ce jour, il est impossible de savoir clairement comment leurs demandes de remboursement seront traitées, étant donné que seuls les créditeurs ayant officiellement enregistré leurs créances sur le complexe de Trepča par l'intermédiaire de l'équipe de gestion pour la création de la communauté de municipalités serbes réclament le paiement de plus de 268 millions d'euros.

Des lois sont donc modifiées dans des domaines qui continuent pourtant de faire l'objet de discussions. En se comportant de la sorte, Pristina apporte la preuve de son inconstance et de sa réticence à honorer les accords conclus. De surcroît, des lois sont également modifiées dans d'autres domaines avant même qu'il y ait négociation à Bruxelles. De plus, même quand il y a déjà accord, Pristina ne manifeste aucune volonté politique de lancer le processus politique qui, en tant que première étape de mise en œuvre de l'accord signé à Bruxelles, modifierait le cadre juridique en vigueur pour permettre la formation de la communauté de municipalités serbes, comme le prévoient ses engagements.

Les Serbes et les membres des autres minorités du Kosovo-Metohija continuent de rencontrer des problèmes. Leur liberté de circulation reste limitée voire entravée. Leur sécurité et la liberté d'utiliser leur langue, l'accès aux institutions et l'exercice de leur droit de prendre part à des élections et de voter sont menacés. Il n'y aucun mécanisme soit pour restituer les biens usurpés soit pour protéger les biens contre toute occupation illégale après éviction. L'entrée en possession est empêchée, le lieu de retour ne peut être librement choisi et les conditions de la survie durable des rapatriés ne sont pas en place. Même si les rapatriés décident de revenir, les communautés locales font tout leur possible pour qu'ils ne se sentent ni acceptés ni acceptables. Dans la municipalité de Klina, deux maisons occupées par des rapatriés ont déjà été incendiées dans les dix derniers jours. Enfin et surtout, on s'efforce en permanence de renommer ou d'oblitérer

le patrimoine culturel et religieux serbe et de confisquer les biens appartenant à la République de Serbie.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'une des priorités de la Mission des Nations Unies est de promouvoir le respect des droits de l'homme. Nous estimons que toutes les missions internationales doivent respecter cette priorité, quels que soient ceux qui sont concernés. Elles doivent même être plus soucieuses des droits et libertés fondamentaux des populations minoritaires au Kosovo-Metohija. Nous considérons la MINUK comme la garante principale à cet égard et ce, d'autant plus que la Mission de l'Union européenne sera reconfigurée cette année.

Je voudrais souligner en particulier que tout examen d'une éventuelle modification du champ d'action et du mandat d'EULEX ne doit pas avoir lieu ailleurs qu'au Conseil de sécurité, sachant que l'ONU est l'organisation qui coordonne la présence internationale au Kosovo-Metohija. J'estime que la séance d'aujourd'hui est l'occasion de lancer le débat sur la reconfiguration d'EULEX, puisque le Conseil de sécurité est la seule enceinte appropriée pour convenir de changements au Kosovo-Metohija permettant d'amener des progrès durables et réguliers sur le terrain. Puisqu'il s'est avéré nécessaire que le Conseil de sécurité adopte une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/44) sur le plan dit en six points du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, c'est-à-dire pour déployer EULEX sous la bannière de la MINUK, l'aval de cet organe n'est-il pas non plus nécessaire pour une modification substantielle du mandat et du champ d'action de la Mission de l'Union européenne? Le point de départ, pour toute définition de mesures visant à améliorer la contribution de l'Union européenne au Kosovo-Metohija, doit être un rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à ce jour par EULEX. La République de Serbie compte qu'une discussion sur le sujet sera lancée et entend y prendre une part constructive.

En bref, compte tenu du manque de confiance mutuelle, j'estime que, pour que tous les accords soient appliqués, une présence internationale au Kosovo-Metohija est nécessaire. Cela vaut tout autant pour la MINUK, pour la Force de paix au Kosovo, pour EULEX et pour les missions des autres organisations internationales. Chacune des propositions visant à mettre un terme à ces missions, à en réduire le champ d'action ou à en modifier le mandat doit faire l'objet d'un examen sérieux et d'un accord. À défaut, elles risqueraient de menacer la paix et la stabilité au Kosovo-Metohija et, partant, dans la région tout entière.

Les responsables serbes continuent de suivre méticuleusement l'enquête menée par l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX autour des allégations que contenait le rapport de décembre 2010 du sénateur suisse Dick Marty, qui a été adopté à la quasi-unanimité des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Selon ce rapport, intitulé *Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo*, des centaines de Serbes ont été enlevés au Kosovo avant, pendant et immédiatement après le conflit de 1999 et envoyés dans des camps de détention secrets en République d'Albanie. Beaucoup d'entre eux ont ensuite été sélectionnés pour subir de force une opération chirurgicale avant d'être assassinés. On leur a prélevé des organes pour les vendre sur le marché noir international.

La Serbie, qui a tout fait pour retrouver et poursuivre en justice tous ceux qui ont commis des atrocités contre la population albanaise au Kosovo, entend de même que toute la vérité soit faite sur les crimes de guerre commis à l'encontre de Serbes au Kosovo-Metohija et que tous les responsables de ces crimes soient châtiés. Les familles des victimes serbes ne doivent pas être considérées comme étant moins dignes de justice que les victimes des autres crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie pendant les années 90.

À l'occasion de ma première participation à une séance du Conseil de sécurité en qualité de Premier Ministre de la République de Serbie, le 21 août 2012 (voir S/PV.6822), j'ai déclaré que le règlement des problèmes du Kosovo-Metohija constituait l'une des priorités les plus importantes du nouveau Gouvernement et que nous étions prêts à trouver, par un processus de négociation et de dialogue, une solution pacifique et durable qui tienne pleinement compte des intérêts légitimes des Albanais, des Serbes et de toutes les autres populations vivant au Kosovo-Metohija.

Nous voulons une paix durable. Pour que la paix puisse durer, elle doit être juste. Je l'affirme en tant que natif de Prizren, au Kosovo-Metohija – ville qui, au Moyen-Âge, était la capitale de la Serbie. Aujourd'hui, seule une vingtaine de Serbes y vivent. En conséquence des cinq siècles d'occupation de l'Empire ottoman et du nettoyage ethnique que les Albanais ont fait subir aux Serbes au cours des deux derniers siècles, les Albanais sont aujourd'hui la population majoritaire

au Kosovo-Metohija. Cela ne donne pas le droit aux Albanais de prendre, concernant leur indépendance, des décisions unilatérales, sans l'accord du pays dont ils font sécession.

Je tiens à être très clair : la Serbie est prête à une normalisation des relations et à la réconciliation dans la région, dans l'intérêt, essentiellement, des gens ordinaires. La Serbie est également prête à entamer un dialogue afin de parvenir à un règlement complet, mais elle n'est pas et ne sera jamais disposée à accepter la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo-Metohija. Nous mettons en garde Pristina afin qu'elle ne prenne pas à tort la volonté de dialogue et de compromis de la Serbie pour de la faiblesse, dans la velléité de l'exploiter pour affirmer son indépendance autoproclamée.

Pour amener la réconciliation historique des deux peuples et un règlement complet du problème au Kosovo-Metohija, il est nécessaire que les deux parties prennent des décisions difficiles et courageuses. Nous avons fait ce qui nous revenait et nous poursuivrons le dialogue avec la même intensité et dans un esprit aussi constructif que possible. Pristina, en revanche, doit être consciente qu'aucun règlement complet durable ne sera possible sans l'accord de la Serbie et sans la décision de l'organe devant lequel je prends la parole aujourd'hui, le Conseil de sécurité. Quinze ans se sont écoulés depuis la fin du conflit armé au Kosovo-Metohija. Plutôt que de continuer à vivre dans le passé et de se rejeter la faute, l'heure est venue de trouver un règlement durable pour notre avenir.

J'appelle tous les États membres du Conseil de sécurité à profiter de la dynamique que nous connaissons actuellement dans le règlement des problèmes au Kosovo-Metohija – dynamique sur laquelle, j'en suis certain, aucun d'entre eux ne comptait lorsque j'en parlais ici même il y a 18 mois – pour instaurer une stabilité et une paix durables au Kosovo-Metohija et dans toute la région.

Je remercie le Conseil de son attention et de sa compréhension des difficultés qui nous attendent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Hashim Thaçi.

M. Thaçi (*parle en albanais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est avec un plaisir particulier que je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité pour la première séance de 2014 consacrée à la question du Kosovo, afin de présenter les progrès encourageants accomplis au Kosovo au cours des trois derniers mois, à commencer par le second tour des premières élections locales organisées sur tout le territoire de la République du Kosovo, la création de municipalités locales dans le nord du Kosovo et le processus d'intégration au sein de l'Union européenne, ainsi que les résultats récemment obtenus dans le cadre du processus bilatéral visant à normaliser les relations entre la Kosovo et la Serbie.

Je voudrais pour commencer faire un éloge des efforts que ne cesse de déployer le Secrétaire général, Ban Ki-moon, en faveur de la paix et d'une progression de la situation au Kosovo et dans les Balkans. Je voudrais également adresser mes félicitations aux nouveaux membres du Conseil de sécurité : le Chili, la Jordanie, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad.

La tenue d'élections libres sur tout le territoire du Kosovo, conformément à la législation kosovare – élections organisées de manière régulière et transparente, dans le respect des normes internationales les plus strictes – est le meilleur signe que le Kosovo pouvait envoyer au monde démocratique et aux amis et partisans de la démocratie au Kosovo. La police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Mission d'observation des élections de l'Union européenne et les acteurs locaux étaient chargés de cette entreprise. Leurs efforts ont abouti à des résultats notables pour la démocratie kosovare.

Les maires ont prêté serment à la première séance des assemblées municipales au nord du Kosovo, conformément aux lois et à la Constitution de la République du Kosovo. Les résultats des élections et la volonté du peuple ont été respectés. Preuve était ainsi faite que l'importante étape de la mise en place d'organes municipaux en état de fonctionner était franchie avec succès et dans le respect des lois et de la Constitution de la République du Kosovo, ainsi que de l'accord signé à Bruxelles le 19 avril 2013.

Malheureusement, le maire élu dans la municipalité de Mitrovica-Nord n'a pas prêté serment dans le respect des lois du Kosovo. En conséquence, il a été déchu de son mandat et, conformément à la loi sur les élections locales, le Président de la République du Kosovo a annoncé un nouveau scrutin à Mitrovica-Nord, qui devrait avoir lieu le 23 février prochain.

Les préparatifs de ce processus sont achevés, et nous attendons des citoyens de Mitrovica-Nord qu’ils se rendent aux urnes et qu’ils élisent un dirigeant local qui soit prêt à accepter et à respecter les lois du Kosovo.

Le 16 janvier, une mort tragique et regrettable a jeté une ombre sur le processus postélectoral. Le meurtre du conseiller municipal Dimitrije Janicijevic, candidat du Parti libéral indépendant serbe à la mairie de Mitrovica-Nord, a choqué la population du Kosovo. Sans préjuger du résultat de l’enquête, je tiens à dire ma conviction qu’il s’agit d’un meurtre prémédité par les cercles qui veulent maintenir en otage les citoyens serbes du Kosovo désirant participer et contribuer aux institutions de la République du Kosovo; il s’agit d’une attaque contre ceux qui acceptent la réalité et qui s’efforcent d’œuvrer en faveur d’une vie meilleure.

Le Gouvernement du Kosovo et toutes les institutions compétentes ont condamné cet acte criminel – l’assassinat du conseiller municipal – et nous sommes allés réconforter sa famille éprouvée. Nous considérons cet acte de violence comme intolérable, et c’est pour cette raison que nous avons demandé aux autorités compétentes d’enquêter sur l’affaire et d’en traduire les auteurs en justice.

La tendance à la stabilité économique et financière s’est poursuivie en République du Kosovo, comme le montre le budget de 2014. Le budget reflète fidèlement nos ressources durables et notre objectif, qui est d’améliorer le bien-être social. Le budget de 2014 de la République du Kosovo est conforme aux directives du Fonds monétaire international et prévoit un taux de croissance économique de plus de 4%, l’un des plus élevés de la région. Parallèlement, grâce à notre participation aux mécanismes financiers mondiaux, nous pouvons désormais obtenir des prêts au développement, ce qui permet progressivement au secteur privé d’être le fer de lance de la croissance économique.

Une série d’accords pour l’élimination de la double imposition, la protection et la promotion des investissements, la coopération économique et douanière ont été signés ou doivent l’être cette année avec divers pays. Ces progrès ont été relevés par la Banque mondiale dans ses rapports.

La stabilité politique et la perspective de l’intégration européenne ont bénéficié à l’économie. S’agissant justement des visées européennes du Kosovo, je voudrais remercier ici le Parlement européen qui a adopté le 16 janvier une résolution présentée par sa rapporteuse pour le Kosovo, Mme Ulrike Lunacek. La résolution a été adoptée à une majorité écrasante par les membres de l’ensemble des groupes politiques du Parlement européen.

La résolution se félicite des réalisations enregistrées et des résultats obtenus par le Kosovo au cours de ses six années d’existence en tant que pays indépendant et souverain. Elle salue les progrès réalisés dans l’édification d’un État au service de l’ensemble des citoyens, quelle que soit leur origine ethnique ou leur foi, sur la voie de l’intégration européenne.

Le Kosovo a toujours été félicité pour le nombre de réformes politiques importantes engagées par les autorités administratives et économiques, et pour l’harmonisation de sa législation locale avec celle de l’Union européenne. Il s’agit là de l’un des critères exigés pour remplir les conditions nécessaires à l’assouplissement du régime des visas et au renforcement de la capacité du Kosovo à satisfaire aux priorités liées au processus d’intégration européenne définies par l’étude de faisabilité de la Commission européenne.

En raison de ces réalisations, la résolution du Parlement européen apporte au Kosovo un important appui politique et appelle cinq pays membres de l’Union européenne – Espagne, Grèce, Roumanie, Slovaquie et Chypre – à reconnaître la République du Kosovo comme pays indépendant et souverain. La résolution se prononce également en faveur de la poursuite du processus d’assouplissement du régime des visas et des négociations sur l’Accord de stabilisation et d’association, et exhorte l’Union européenne à ouvrir la porte à la pleine intégration du Kosovo. L’intégration de la République du Kosovo à l’Union européenne est le premier de nos objectifs; c’est le seul moyen de moderniser la région et de consolider sa place dans la famille européenne.

Nous sommes actuellement en pleine négociation avec la Commission européenne pour déterminer la teneur de l’Accord de stabilisation et d’association et garantir la libre circulation de nos citoyens dans l’espace Schengen de l’Union européenne, deux processus complémentaires contractuels pour le Kosovo. Le bon déroulement des négociations et la conclusion de l’Accord de stabilisation et d’association avec l’Union européenne, prévue au printemps, continuent de figurer en bonne place dans notre programme de gouvernance.

Dans quelques jours, la République du Kosovo célébrera le sixième anniversaire de sa déclaration

d'indépendance, déjà reconnue par 105 pays. Je voudrais remercier tous les pays qui ont reconnu le Kosovo, et j'appelle les autres pays, notamment les membres du Conseil qui ne l'ont pas encore reconnu, à faire ce pas, à se joindre au monde démocratique et à apporter leur appui au Kosovo en tant que pays membre égal et à part entière de la communauté internationale. Une telle reconnaissance officielle du Kosovo contribuerait directement au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà.

Sur la voie de l'intégration, le Gouvernement du Kosovo tient à remercier le Secrétariat de l'École régionale d'administration publique, basée au Monténégro, et les États membres de l'organisation appartenant à la région d'avoir appuyé l'adhésion du Kosovo. Nous sommes sûrs que l'adhésion du Kosovo à différentes organisations régionales et internationales permettra de mieux renforcer la coopération régionale, important préalable pour l'adhésion à l'UE.

Enfin, l'isolement des athlètes du Kosovo qui aura duré plus de deux décennies s'est partiellement terminé, étant donné que la Fédération internationale de football association, après s'être réunie avec les responsables des fédérations de football du Kosovo et de la Serbie, est parvenue à un consensus qui permet à la République du Kosovo de disputer des matchs internationaux. Nous considérons cela comme un important premier pas vers une pleine adhésion aux institutions sportives et footbalistiques européennes et mondiales.

Notre situation a bien plus évolué s'agissant du handball, le Comité exécutif de la Fédération européenne de handball permettant désormais au Kosovo de disputer des matchs internationaux sans condition aucune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Zarif, de son exposé. Je voudrais souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Premier Ministre Dačič et au Premier Ministre Thaçi et les remercier de leurs déclarations. Je remercie les Premiers Ministres de l'engagement en faveur du processus de dialogue dont ils n'ont cessé de faire montre ces derniers mois.

Les États-Unis félicitent le Kosovo du bon déroulement du deuxième tour des élections tenues le 1er décembre, ainsi que des nouveaux scrutins organisés dans les municipalités de Parteš/Partesh, Zveçan/Zvečan et Mitrovica-Nord. Leur organisation et le taux de participation relativement élevé reflètent l'attachement du Kosovo à des élections régulières, libres et démocratiques, et la volonté de sa population de faire entendre sa voix. Nous saluons la coordination qui s'est établie entre la police du Kosovo, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo pour s'assurer que les citoyens puissent voter en toute sécurité dans l'ensemble du Kosovo.

Le mémorandum d'accord signé entre police et procureurs pour réagir aux informations faisant état d'intimidations et de fraude le jour des élections a aussi contribué au succès des élections. Nous félicitons tous les maires et tous les conseillers municipaux qui ont pris officiellement leurs fonctions en décembre et en janvier, notamment la première femme maire, et je salue leur disposition à servir leurs communautés conformément à la législation du Kosovo et du cadre institutionnel kosovar. Nous appelons les responsables locaux dans le tout le Kosovo à appuyer le dialogue, la coopération et l'intégration au sein de leurs communautés.

Les États-Unis appuient sans réserve le dialogue entre la Serbie et le Kosovo facilité par l'Union européenne, ainsi que l'accord historique d'avril 2013 sur la normalisation des relations. Les Premiers Ministres et la Haute Représentante de l'UE, Mme Ashton, méritent aussi nos éloges et notre appui à l'action qu'ils mènent et à leur rôle de chef de file.

Pérenniser les succès obtenus dans le cadre du dialogue est crucial pour la stabilité, la réconciliation et le développement à long terme de la région, et va dans l'intérêt de tous les citoyens. La normalisation entre la Serbie et le Kosovo est porteuse de possibilités pour les communautés des deux pays, notamment en matière d'emplois et de croissance économique. L'intégration en cours dans la police, la reprise des contrôles douaniers au niveau des postes de contrôle dans le nord et la création du fonds de développement pour le nord ne sont que quelques aspects qui font espérer le rétablissement de l'ordre et le retour à la normale par la voie du dialogue.

Nous saluons le fait que les deux Premiers Ministres aient reconnu qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre tout ce qui a été convenu. Dans cet esprit, nous pensons qu'il serait judicieux de réduire le nombre de rapports et de réunions du Conseil pour donner le temps au Kosovo et à la Serbie de se concentrer sur la pleine mise en œuvre de ce dialogue, qui passe notamment par l'intégration de l'appareil judiciaire dans le nord et du personnel de la protection

civile dans les structures kosovares et la levée des derniers obstacles à la circulation libre et régulière des biens et des personnes.

Les États-Unis apprécient la main tendue du Gouvernement kosovar en direction des Serbes du Kosovo, en particulier les efforts consentis pour travailler avec les autorités municipales nouvellement élues en vue de faciliter l'intégration, de garantir le bon fonctionnement des institutions décentralisées et de promouvoir l'ouverture dans l'esprit de l'accord du 19 avril. Nous encourageons les autorités kosovares à poursuivre leurs efforts de rapprochement, en particulier dans le nord du Kosovo, afin que les habitants puissent entendre et voir des exemples positifs de l'engagement du Gouvernement kosovar envers tous ses concitoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique.

La visite que le Premier Ministre Hashim Thaçi a rendue à l'occasion de la Noël orthodoxe à des familles de rapatriés serbes de Klina et de Vidanje témoigne de sa disposition à accueillir les familles déplacées qui reviennent au Kosovo. Le Gouvernement doit maintenir cet effort impliquant l'ensemble de la société. Les attaques, les cambriolages et les actes de harcèlement dont sont victimes les rapatriés serbes du Kosovo doivent être condamnés dans les termes les plus forts et leurs auteurs traduits en justice. La conservation et la protection des sites religieux et culturels du patrimoine font partie de cet effort, et nous saluons les progrès qui ont conduit à l'ajustement de la présence de la KFOR au patriarcat de Peć, le huitième des neuf sites protégés par la communauté internationale à être placé sous la protection de la police du Kosovo. Nous continuons d'encourager la pleine application de la loi sur le patrimoine culturel, ainsi que la mise en place et le respect de la zone spéciale protégée prévue par la loi sur le village de Velika Hoča.

Enfin, nous félicitons le Kosovo et la Serbie des étapes importantes qu'ils ont récemment franchies sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, le Kosovo ayant entamé des négociations sur un accord de stabilisation et d'association et la Serbie ayant commencé les négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

Je me dois de nouveau de souligner la satisfaction des États-Unis devant le nombre croissant de pays ayant reconnu le Kosovo comme État indépendant et souverain. Ces reconnaissances reflètent les progrès qu'a accomplis le Kosovo sur le plan des réformes internes, ainsi que la nouvelle dynamique dans les relations entre la Serbie et le Kosovo. C'est ce genre de progrès qui renforce la stabilité dans les Balkans occidentaux. Nous encourageons les pays qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo à apporter leur pierre à cet édifice en rejoignant la centaine d'États Membres de l'ONU à avoir confirmé la réalité d'un Kosovo indépendant.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačic, dont nous partageons les vues. Nous avons par ailleurs pris note de la déclaration de M. Thaçi.

Nous sommes reconnaissants à M. Zarif d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/68) et de son évaluation de la situation dans la province.

La position de la Russie sur le Kosovo demeure inchangée. Nous défendons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous estimons que la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et demeure la base juridique internationale et universellement contraignante pour le règlement de la question du Kosovo. La MINUK est la principale présence internationale dans la province, et nul n'a le droit d'entraver la mise en œuvre de son mandat. Nous condamnons toutes les tentatives visant à saper le rôle de la MINUK, notamment celles qui se sont produites à l'occasion des élections municipales de novembre et décembre 2013. Nous appelons la MINUK à s'acquitter pleinement et de manière dynamique de son mandat, et à s'attacher, entre autres, à relever les défis dans des domaines aussi importants que l'état de droit, la protection des droits des minorités ethniques et religieuses, la mise en place d'un dialogue intercommunautaire, et la protection des édifices culturels et des sanctuaires orthodoxes.

Nous prenons note de l'intensification du dialogue au plus haut niveau politique entre Belgrade et Pristina. La priorité a été donnée aux questions relatives à la création d'une communauté de municipalités serbes au Kosovo et à la définition de ses compétences. La création d'une structure efficace représentant dûment les intérêts des Serbes du Kosovo est importante pour garantir la sécurité de la communauté serbe et le maintien de la stabilité dans l'ensemble du Kosovo. À cet égard, les autorités kosovares albanaises et la présence internationale doivent redoubler d'efforts pour instaurer un dialogue interethnique et établir un climat

de confiance. Sans cela, il sera irréaliste de parler du caractère multiethnique de la société kosovare.

Le sort de la minorité serbe au Kosovo demeure préoccupant. Aucun progrès n'a été enregistré concernant les efforts en faveur du retour des personnes déplacées. À cet égard, nous signalons les conclusions du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Chaloka Beyani, concernant la persistance de la discrimination des minorités pour raisons ethniques, et notamemnt du taux de chômage élevé, du manque d'accès à l'éducation et des problèmes de recouvrement des biens volés par les Albanais du Kosovo. Cette situation a également été confirmée par les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et par le Médiateur au Kosovo.

Les personnes ont peur de rentrer au Kosovo par crainte des violences à caractère ethnique et faute de garanties de sécurité et de protection de leurs droits par les autorités locales. Malheureusement ce cercle vicieux se poursuit et récemment, il y a eu une série d'attaques au cours desquelles des Kosovars s'en sont pris à des fidèles serbes qui se rendaient au Kosovo pour la Noël orthodoxe. Cette situation témoigne de l'incapacité des structures internationales, et surtout de la Force internationale de sécurité au Kosovo et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), de lutter efficacement contre les provocations des Albanais du Kosovo.

Nous sommes gravement préoccupés par les signaux envoyés par Pristina indiquant une possible réduction des activités d'EULEX dès le mois de juin. Nous rappelons que cette mission a été déployée avec l'aval du Conseil de sécurité et que, ce faisant, elle a reçu de la MINUK un certain nombre de pouvoirs dont elle ne peut disposer comme bon lui semble. La résolution 1244 (1999) demeurant pleinement valide, ces pouvoirs, au regard du droit international, relèvent toujours de la compétence de la MINUK et ne sauraient être transférés à une tierce partie, surtout pas aux institutions autoproclamées de Pristina.

Nous attendons toujours la fin de l'enquête d'EULEX sur les allégations de prélèvements illégaux d'organes, révélées par le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty, et l'ouverture des procès. Toutes les personnes reconnues coupables de crimes graves doivent être traduites en justice. Les procédures doivent être menées de manière objective et impartiale, et ne sauraient être guidées par des considérations douteuses d'ordre politique.

Nous sommes par ailleurs sérieusement troublés par les informations signalant la participation au conflit armé syrien d'Albanais du Kosovo qui combattraient dans les rangs de groupes terroristes affiliés à Al-Qaida, comme le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant. Malheureusement, cette implication n'a pas été condamnée par les chefs religieux et politiques de la province. Nous les invitons à réfléchir sérieusement aux conséquences graves qui pourraient survenir lorsque ces activistes reviendront sur le territoire kosovar, y compris pour les pays membres de l'Union européenne. Il est évident que cela entraînera une montée de la radicalisation, tant dans les Balkans occidentaux et que dans l'espace de l'Union européenne.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé d'aujourd'hui. C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Hashim Thaçi, Premier Ministre du Kosovo, et à S. E. M. Ivica Dačic, Premier Ministre de la Serbie.

Le Royaume-Uni remercie le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2014/68). Comme le note le rapport, l'année 2013 a effectivement été marquée par des progrès politiques notables au Kosovo. Le Royaume-Uni retient en particulier la tenue globalement réussie des élections locales à la fin de l'année. Nous saluons une fois encore les efforts déployés par la Serbie et le Kosovo pour encourager une vaste participation à ces élections. La Mission d'observation des élections de l'Union européenne, étayée par 34 équipes d'observateurs locaux venus des représentations diplomatiques à Pristina, a estimé que le processus électoral avait été, dans l'ensemble, libre, régulier et ordonné. Cela montre bien que volonté politique et détermination peuvent conduire à un processus plus régulier et plus équitable.

Le Royaume-Uni se félicite que les habitants des quatre municipalités du nord aient, pour la première fois, pris part à des élections. Nous félicitons l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe d'avoir rempli avec succès sa mission de facilitation dans le nord, et saluons les mesures de sécurité robustes mises en place par la police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et l'OTAN après les troubles survenus à Mitrovica-Nord durant le premier tour de scrutin.

Nous continuons d'appuyer l'important travail réalisé par la Mission EULEX, notamment son aide en vue de la mise en œuvre des accords issus du dialogue, de l'intégration des institutions du nord sous la juridiction du Kosovo et du renforcement de l'état de droit au Kosovo. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre le Kosovo et la Serbie en ce qui concerne la question des personnes disparues, notamment par le truchement des deux commissions nationales. Il s'agit d'un processus extrêmement délicat pour les familles concernées et crucial pour la réconciliation dans la région. EULEX a apporté une précieuse contribution à cet effort, et nous insistons sur l'importance de maintenir son Département de criminalistique dans le cadre de l'examen stratégique en cours.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/68) précise également qu'il faut consolider les progrès accomplis en 2013, qui doivent servir de base à de nouvelles réalisations dans les mois à venir. Belgrade et Pristina doivent poursuivre le processus de mise en œuvre de l'accord du 19 avril, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Des mesures ont déjà été prises à cet égard, telles que le lancement du processus d'intégration d'anciens membres de la police spéciale du Ministère de l'intérieur dans la police du Kosovo. Il est essentiel que ces progrès continuent, y compris après les prochaines élections municipales. Il faut mettre sur pied la communauté/association des municipalités à majorité serbe du Kosovo le plus rapidement possible après les nouvelles élections municipales prévues pour le 23 février, conformément à l'accord du 19 avril.

La normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie fait partie intégrante des conditions que les deux pays doivent remplir en vue de leur adhésion à l'Union européenne, et il faut que l'accord issu du dialogue soit intégralement mis en œuvre pour que des progrès puissent être réalisés dans ce sens. Nous reconnaissons à juste titre que les deux Premiers Ministres ont fait preuve de courage et de leadership politique dans le cadre de leur engagement en faveur de ce processus, mais il importe maintenant que les deux parties appliquent au jour le jour tous les détails des accords issus du dialogue, pour que le processus engendre sa propre dynamique. Il faut renforcer l'appropriation au niveau de la mise en œuvre pour transformer ces compromis en réalités sur le terrain. Il faut également expliquer ce processus aux personnes qui seront touchées, en particulier les habitants du nord du Kosovo.

Le Royaume-Uni a accueilli avec satisfaction l'ouverture de négociations sur un accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne en octobre 2013. Suite à l'accord unanime du Conseil européen, en décembre 2013, en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie et sur la condition selon laquelle la Serbie doit normaliser ses relations avec le Kosovo avant son adhésion à l'Union européenne, nous nous réjouissons à la perspective de voir le Kosovo être officiellement lié par un programme correspondant de réforme et de dialogue, grâce à la conclusion rapide d'un accord de stabilisation et d'association.

Le Royaume-Uni se félicite de la tendance actuelle au sein de la communauté internationale, où de plus en plus de pays reconnaissent le Kosovo, et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître le Kosovo et, ainsi, contribuer à la stabilité régionale.

Enfin, il est encourageant qu'une fois de plus, nous soyons saisis d'un rapport du Secrétaire général qui met en relief les progrès importants réalisés au Kosovo, et nous souhaitons bien évidemment que cela continue ainsi. Compte tenu de cette tendance encourageante, le Royaume-Uni réitère sa proposition tendant à ce que le Conseil réduise la fréquence de ces débats.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Par ailleurs, nous voudrions souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Premier Ministre Ivica Dačić et au Premier Ministre Hashim Thaçi et les remercier de leurs déclarations d'aujourd'hui.

L'année 2013 a été une année importante pour Belgrade et Pristina sur la voie de la normalisation de leurs relations. Afin de maintenir l'élan positif de l'année dernière, il faut faire de la mise en œuvre intégrale et plus efficace de l'accord du 19 avril une priorité. À cet égard, c'est avec satisfaction que nous notons les progrès tangibles accomplis par les deux parties dans le cadre du dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne et son groupe technique. En effet, cet accord a déjà conduit à un certain nombre de changements sur le terrain, tels que la restructuration progressive des services de police dans le nord du Kosovo. Nous appelons la Serbie et le Kosovo à redoubler d'efforts, en faisant fond sur ces acquis, afin régler les divergences qui subsistent, principalement en ce qui concerne l'intégration de l'appareil judiciaire. Nous espérons que la prochaine session du dialogue facilité par l'Union

européenne, qui se tiendra cette semaine, aboutira à des solutions mutuellement acceptables sur ces questions.

Nous nous félicitons également du bon déroulement du second tour des élections locales au Kosovo. Il s'agit d'un jalon important en vue de la normalisation des relations entre les deux parties et d'un grand pas en avant pour la paix et la stabilité régionales. Nous remercions l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Mission État de droit menée par l'Union européenne et la Force de paix au Kosovo de leurs contributions indispensables qui ont fait que le processus électoral se déroule dans le calme et dans la sécurité à travers tout le pays. Dans le même temps, nous condamnons vigoureusement les violences électorales et le meurtre d'un conseiller municipal de Mitrovica-Nord. De telles tentatives de compromettre les progrès durement acquis ne sauraient être tolérées, et des mesures décisives doivent être prises à cet égard.

Une autre question sur laquelle il convient de prêter attention dans ce contexte est le scepticisme et la résistance des Serbes de souche. Obtenir la sympathie et l'adhésion de ces populations reste une tâche difficile, mais elle est essentielle si l'on veut instaurer une paix durable. Pour ce faire, il faudra du temps et de la bonne foi de la part de toutes les parties. À cet égard, nous tenons à souligner que le processus d'intégration en cours dans le nord du Kosovo doit être cohésif et sans exclusive. En outre, dans le cadre de ses efforts pour construire une société harmonieuse et multiethnique, le Kosovo doit respecter l'engagement qu'il a pris de protéger les droits des minorités ethniques. En particulier, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer un environnement plus favorable au retour des personnes déplacées, notamment en facilitant leur accès au logement et aux services de base et en assurant leur sécurité. La nouvelle stratégie sur la réintégration des personnes rapatriées pour la période 2014-2018, qui a été approuvée par les autorités du Kosovo, est une mesure dont on ne peut que se féliciter à cet égard.

Avant de terminer, nous voudrions rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, et à toute l'équipe de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour leur précieuse contribution à la promotion de la stabilité au Kosovo et dans la région.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé sur l'évolution de la situation au Kosovo au cours de la période considérée. Je remercie également le Premier Ministre Ivica Dačić, de la Serbie, et M. Hashim Thaçi de leurs déclarations.

D'après le rapport du Secrétaire général (S/2014/68) dont nous sommes saisis, même si des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, des défis subsistent. Notre contribution au débat d'aujourd'hui portera sur trois questions, à savoir les droits de l'homme, les principaux événements politiques et le retour des personnes déplacées.

En ce qui concerne les droits de l'homme, nous nous félicitons de l'organisation, le 2 décembre, d'une réunion technique pour étudier le nouveau projet de stratégie kosovare sur les droits de l'homme pour la période 2014-2018. Nous appuyons la revitalisation des institutions de défense des droits de l'homme indépendantes de l'appareil judiciaire au Kosovo. Nous saluons le rôle crucial que jouent la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales dans ce processus. Le rapport indique que les autorités du Kosovo ont accompli peu de progrès dans l'application des recommandations figurant dans le rapport de 2012 du Bureau du Médiateur au Kosovo, notamment celles ayant trait à la culture, à l'éducation et à d'autres droits des communautés minoritaires. Nous exhortons les autorités à en faire davantage pour promouvoir et protéger les droits des minorités, afin de favoriser l'intégration et de renforcer la cohésion. Nous félicitons la MINUK pour les efforts soutenus qu'elle déploie, en collaboration avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne et les autres parties prenantes, pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Kosovo.

Pour ce qui est des principaux événements politiques, nous nous félicitons de la poursuite de la mise en œuvre de mesures visant à normaliser les relations entre la Serbie et le Kosovo. Nous exhortons les deux parties à maintenir leur ferme engagement en faveur de ce processus. La mise en place de nouvelles institutions démocratiques grâce à des élections libres et régulières a été décrite comme étant l'un des aspects principaux du premier accord en date du 19 avril. C'est pourquoi nous prenons bonne note des élections des maires et des conseillers municipaux qui ont eu lieu au Kosovo le 3 novembre et le 1er décembre. Nous notons également que les élections se sont déroulées dans le calme, sauf à Mitrovica-Nord, où des hommes masqués

ont saccagé deux bureaux de vote, et à Pasjan, où des urnes ont été vandalisées.

Nous saluons le zèle manifesté par la population du Kosovo en faveur de la démocratie, comme l’indique la participation accrue des électeurs par rapport à 2009. Nous considérons significatif le fait que des électeurs résidant à l’extérieur du Kosovo, en Serbie et au Monténégro, aient pu participer aux élections. À cet égard, nous nous félicitons des efforts consentis par l’OSCE. Nous tenons aussi à souligner le rôle positif joué par les dirigeants serbes qui ont favorisé une participation de masse aux élections tenues dans le Nord du Kosovo, ainsi que la facilitation par l’OSCE d’arrangements logistiques pour la tenue des élections en dépit de circonstances difficiles.

S’agissant des personnes déplacées, nous saluons l’engagement pris les autorités du Kosovo de faciliter la restitution de leurs biens aux Serbes du Kosovo. Il s’agit là, selon nous, d’une mesure importante sur la voie de l’intégration pleine et entière des Serbes dans le Kosovo. Nous souhaiterions cependant voir le même engagement pour ce qui est des autres minorités déplacées. Nous remarquons que le rapport indique que les personnes déplacées qui reviennent se heurtent à des difficultés, dont certaines équivalent à des violations de leurs droits fondamentaux. À cet égard, nous appelons les autorités à prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination qui frappe les rapatriés et à leur accorder un meilleur accès à l’éducation.

Nous nous félicitons des améliorations apportées au cadre politique de gestion de l’intégration des personnes déplacées rapatriées, grâce à l’approbation en octobre d’une nouvelle stratégie sur la réintégration des personnes rapatriées pour 2014-2018. Nous prenons note du rôle joué par la MINUK dans le processus de retour au Kosovo, et nous exhortons les dirigeants de la Mission à rester engagés auprès des autorités du Kosovo sur cette question importante.

J’aimerais, pour terminer, féliciter la MINUK qui, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, s’acquitte admirablement de son mandat.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur l’exécution du mandat de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/68) et prenons note des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif. Nous souhaitons également la bienvenue au Premier Ministre de la Serbie, M. Ivica Dačić, et à M. Hashim Thaciç.

Sur le plan politique, nous apprécions les progrès notables réalisés dans la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013. Les élections municipales du 3 novembre dernier se sont bien déroulées sur la plus grande partie du territoire du Kosovo et, pour la première fois, dans un seul cadre législatif. C’est là un pas important vers le renforcement du processus de normalisation entre les parties, ce qui facilitera l’instauration d’une communauté/association des municipalités serbes et de son statut.

Il conviendrait désormais, dans cette phase post-électorale, de consolider les résultats obtenus, ce qui signifie que les prochains représentants élus devront continuer à coopérer à la mise en œuvre de l’accord conclu entre Belgrade et Pristina. Nous appelons les parties à poursuivre leurs efforts pour ce qui est de l’application de l’accord, à adopter des mesures de confiance et à avancer dans le processus de réconciliation entre les communautés.

S’agissant de la réconciliation, les parties doivent maintenant aborder les questions en suspens relatives notamment à la détermination du sort des personnes disparues ou enlevées, à la protection des sites religieux et culturels importants dans la région du Kosovo et à l’intégration définitive des personnes déplacées.

Nous réitérons qu’il importe de continuer à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) à tous les niveaux afin de garantir la participation des femmes à toutes les décisions et de veiller à ce que leurs besoins soient dûment pris en compte. À cet égard, nous rappelons la nécessité de renforcer les capacités relatives à cette résolution, notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

Nous soulignons le travail réalisé et le rôle central assumé par l’ONU par le biais de la MINUK en faveur de la sécurité et de la stabilité, et du respect des droits de l’homme. Le rôle de la MINUK est fondamental dans cette nouvelle phase de mise en œuvre de l’Accord. Il faut maintenir la coopération mutuelle entre la Mission et les divers acteurs tels que la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo et la communauté internationale. Mais cette coopération doit toujours se faire sous l’égide la MINUK. La coopération de l’Union européenne a été

cruciale pour faciliter le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations.

Nous sommes préoccupés par les cas isolés de violence survenus dans le nord du Kosovo durant les élections. Nous condamnons également l'assassinat le 16 janvier de M. Dimitrije Janićijević, membre élu de l'Assemblée municipale de Nord-Mitrovica. Ces actes risquent de compromettre l'accord conclu entre les parties. C'est pourquoi nous appuyons les efforts de médiation et de facilitation de la MINUK entre les représentants municipaux et les communautés minoritaires.

Il importe également que les progrès considérables réalisés sur la voie de la restructuration des services de police dans le nord du Kosovo s'accompagnent d'avancées dans l'appareil judiciaire afin de mettre en place un système judiciaire unifié. Il faut également poursuivre les efforts dans les autres domaines de l'état de droit.

La MINUK pourrait redoubler d'efforts vis-à-vis des cas de personnes disparues. C'est une dette due aux familles des victimes. De même, il faut noter le manque de progrès réalisé en matière de responsabilisation. À cet égard et comme cela a été signalé lors du débat public du Conseil sur la guerre et ses enseignements (voir S/PV.7105), mon pays réitère sa proposition de partager son expérience douloureuse qu'a été la recherche des personnes disparues.

Enfin, nous réaffirmons l'importance de la résolution 1244 (1999) comme base et instrument directeur applicable dans la région du Kosovo pour la promotion de la réconciliation, de la stabilité et de la prospérité des communautés.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarid, d'avoir présenté le rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/68). Nous saluons également la participation du Premier Ministre de la Serbie, M. Ivica Dačić, et de M. Hashim Thaciç.

L'Argentine tient à souligner, comme elle le fait toujours, le rôle fondamental que joue l'ONU au Kosovo par l'entremise de la MINUK en promouvant la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, et en coopérant avec la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, tout en maintenant une position de neutralité vis-à-vis du statut.

Il convient de rappeler que l'Argentine a voté pour la résolution 1244 (1999) lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité, et considère que cette résolution reste la base juridique internationale applicable au Kosovo pour parvenir à un règlement général au travers d'un processus politique et de négociations.

L'importance de la MINUK a encore une fois été prouvée avec la conclusion du processus électoral qui s'est déroulé au Kosovo. Comme le Secrétaire général, nous devons prendre bonne note du leadership assumé par Belgrade et Pristina pour le déroulement pacifique du processus, ce qui a envoyé des messages politiques forts qui ont permis de passer outre aux irrégularités procédurales et de mener à bien les élections. En même temps, nous tenons à exprimer nos préoccupations face aux actes de violence et d'intimidation qui, bien qu'isolés et surmontés, ont fait obstruction à la libre expression de l'exercice des droits démocratiques.

Nous condamnons évidemment avec force l'assassinat brutal d'un membre élu de l'Assemblée municipale de Mitrovica-Nord, et nous nous joignons à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles coopèrent étroitement avec l'enquête afin d'identifier les responsables et de les traduire en justice, et pour qu'elles fassent également tout leur possible pour éviter que ces incidents ne se répètent à l'avenir.

Nous saluons la détermination des parties de poursuivre le dialogue de haut niveau sous les auspices de l'Union européenne et soulignons les avancées importantes réalisées dans l'application de l'accord historique du 19 avril 2013. Néanmoins, nous ne pouvons qu'exhorter les parties à poursuivre ces efforts et à consolider les acquis obtenus en vue de parvenir à un accord sur la création de la communauté/association des municipalités serbes.

Un objectif encore en souffrance et particulièrement névralgique consiste à rattraper les retards et à faire avancer la restructuration des services de police dans le nord du Kosovo, qui doit s'accompagner d'avancées dans les domaines connexes de l'appareil judiciaire et des autres questions d'état de droit. La République de Serbie, en particulier, a amplement démontré son sincère attachement au processus de mise en œuvre de l'accord conclu le 19 avril 2013. Nous invitons toutes les forces internationales présentes sur le terrain à continuer de collaborer, en conformité avec leur mandat respectif, pour contribuer à consolider les acquis obtenus et mettre en oeuvre les éléments encore en souffrance.

S'il est encourageant de constater que la situation est généralement restée calme au Kosovo, nous ne devons pas cesser d'être attentifs aux conditions de sécurité à Mitrovica-Nord. Il convient ici de redire, égalment, que l'important travail de la MINUK demeure essentiel pour appuyer de façon optimale les processus politiques, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la mise en œuvre de l'accord du 19 avril.

L'Argentine considère qu'il est de la plus haute importance d'œuvrer au plein respect des droits fondamentaux des personnes déplacées et des minorités ainsi qu'à leur retour sur leurs lieux d'origine afin qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits sans être victimes de discrimination. Nous nous associons à l'appel du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays aux fins de lutter contre la discrimination, les forts taux de chômage et le manque d'accès à l'éducation et de faciliter la restitution des propriétés illégalement occupées, un problème qui continue d'entraver le retour des déplacés.

Nous sommes préoccupés de ce que le taux des retours volontaires reste relativement faible, et il est donc fondamental de continuer de travailler afin d'assurer le retour et la réintégration définitive des personnes déplacées, qui continuent d'invoquer comme principales raisons s'opposant à l'augmentation de ces retours le non-règlement des problèmes de propriété, l'insécurité ainsi que les piètres perspectives économiques.

Il reste également capital de s'employer à titre prioritaire aux tâches qui permettront d'effacer les traces et séquelles du conflit, et notamment de régler les affaires en suspens concernant les personnes disparues. À cet égard, il est encourageant de constater que la MINUK continue d'appuyer les efforts visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues, et nous nous associons à l'appel tendant à nous faire redoubler d'efforts et renforcer notre coopération pour empêcher que l'impunité soit la réponse apportée aux graves violations des droits de l'homme.

Nous soulignons le travail accompli par la MINUK dans son rôle d'appui à l'état de droit, et en particulier sa collaboration avec toutes les parties pertinentes intéressées en vue de régler les problèmes principaux sur le terrain. Comme le signale à raison le Secrétaire général dans son rapport, il est également essentiel que les forces internationales en présence au Kosovo continuent de renforcer leur coopération mutuelle afin de contribuer à créer les conditions propices à la réalisation des prochaines étapes de la mise en œuvre de l'accord du 19 avril.

Enfin, nous tenons à mettre en exergue le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé détaillé. Je souhaite également la bienvenue au Premier Ministre de la République de Serbie, S. E. M. Ivica Dačić, et au Premier Ministre de la République du Kosovo, S. E. M. Hashim Thaçi, que je remercie de leurs déclarations.

Nous avons tous été témoins des réels progrès politiques qui ont permis d'améliorer les relations entre Pristina et Belgrade en 2013, comme en atteste en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu sous la houlette de l'Union européenne en avril 2013. La Jordanie estime qu'il incombe aux deux parties de poursuivre sur la lancée de cet accord et de progresser résolument dans le règlemetn des questions en suspens. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite du dialogue direct entre les Premiers Ministres de la Serbie et du Kosovo sous la houlette de l'Union européenne, en soulignant l'importance de l'engagement manifesté par les deux parties au cours de ces réunions bilatérales. Nous nous félicitons également de ce que les groupes de travail techniques aient continué de se réunir et de leurs récents progrès dans la mise en œuvre de l'accord sur la gestion intégrée des points de contrôle.

La Jordanie estime que l'Union européenne a un rôle clef à jouer pour accélérer les progrès de ce dialogue. Nous saluons les efforts sérieux et constants entrepris par sa Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, et nous estimons que cet effort de l'Union européenne nous permettra non seulement de surmonter les obstacles qui se profilent, mais également de promouvoir une culture du dialogue et de la coopération, ainsi que la stabilité et le respect des droits de l'homme dans la région.

La Jordanie se félicite de la conclusion du second tour des élections municipales dans les municipalités du Kosovo, qui s'est déroulé, début décembre 2013, dans un climat pacifique. La Jordanie salue également la présence internationale sous toutes ses formes au

Kosovo pour tous les efforts déployés durant les tours de scrutin, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a facilité l'organisation des élections dans les municipalités du nord ainsi que hors du Kosovo. Les élections tenues dans différentes régions de la République du Kosovo, suivant un cadre législatif unique et avec la participation d'observateurs locaux et internationaux, sont à marquer d'une pierre blanche sur la voie du renforcement des institutions démocratiques au Kosovo, car elles ont permis de franchir une étape nécessaire vers une représentation légitime des communautés locales. La période qui s'annonce va être d'une importance cruciale pour renforcer les acquis obtenus durant ces élections.

La Jordanie a lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général (S/2014/68), en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité au Kosovo et le fait que la situation est restée relativement stable durant la période considérée, avec une baisse du taux de criminalité. Nous regrettons l'assassinat du conseiller municipal élu à Mitrovica-Nord et nous voulons croire que cet assassinat n'aura pas d'incidence néfaste sur le processus politique.

Nous félicitons la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dont nous appuyons les activités. La Jordanie se félicite des efforts qu'elle continue de déployer pour faciliter la mise en œuvre dans le secteur de l'état de droit du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations.

La Jordanie estime qu'il est vital d'aborder, de manière sérieuse et constante, toutes les questions découlant du conflit qui ont des répercussions majeures sur la situation psychologique de diverses communautés locales, comme le sort des personnes portées disparues et des rapatriés, et des groupes ethniques. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'engagement pris par les autorités kosovares de faciliter les retours des Serbes du Kosovo qui avaient été déplacés chez eux, comme l'a exprimé M. Thaçi pendant sa visite à deux familles rapatriées au village de Videjë/Vidanje à l'occasion de la Noël orthodoxe. Nous espérons que la MINUK et d'autres organisations internationales continueront de contribuer au règlement de toutes ces questions afin de restaurer la confiance et de sceller une réconciliation plus solide dans la région.

La Jordanie a reconnu l'indépendance du Kosovo en 2009. Cette indépendance est une réalité de fait. Nous avons pris bonne note de tous les faits positifs qui se sont produits au Kosovo depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) et le déploiement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

En conséquence, nous estimons qu'il serait bon, à ce stade, que les parties disposent de plus de temps entre la publication des rapports trimestriels du Secrétaire général et les débats du Conseil de sécurité y relatifs, afin de se concentrer sur le dialogue et l'application de l'accord.

Pour terminer, nous nous félicitons des efforts consentis par le Chef de la MINUK et par son personnel pour mettre en œuvre le mandat de la Mission dans ses différents domaines.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Je salue la présence du Premier Ministre de la Serbie, M. Ivica Dačić, à la séance d'aujourd'hui et le remercie de sa déclaration. J'ai également écouté avec attention la déclaration prononcée par M. Hashim Thaçi.

Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprenons les préoccupations légitimes que suscite pour ce pays la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) constitue le fondement juridique d'un règlement de la question du Kosovo. La Chine estime que la meilleure approche à cet égard est de parvenir, par le dialogue et la négociation, à un règlement mutuellement acceptable fondé sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et conforme au cadre fourni par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Actuellement, la situation sur le plan de la sécurité au Kosovo est globalement stable. Des progrès encourageants ont continué d'être accomplis dans l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. Des élections locales ont été organisées en fin d'année dernière. Des accords ont été conclus entre la Serbie et le Kosovo sur des questions telles que la gestion intégrée des points de passage.

La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par la Serbie et par le Premier Ministre Dačić pour trouver un règlement politique à la question du Kosovo. Nous encourageons Belgrade et Pristina à poursuivre un dialogue pragmatique et constructif, à appliquer effectivement les accords qui ont été signés, à protéger efficacement les droits légitimes des diverses

communautés et à consolider les acquis obtenus afin de permettre à la population de tirer aussi rapidement que possible les premiers dividendes de la paix et du développement, tout en contribuant à la paix et à la stabilité dans les Balkans et dans l'ensemble de l'Europe.

La Chine salue le travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et appuie les efforts déployés par la MINUK pour continuer de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous espérons que les présences internationales – la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne et la Force de paix au Kosovo, entre autres –, renforceront leur coordination et leur synergie afin d'apporter une contribution positive et constructive à la recherche d'une solution àla question du Kosovo.

M. Lamek (France) : Je voudrais d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour son exposé, ainsi que le Premier Ministre de la Serbie, M. Ivica Dačić, et le Premier Ministre du Kosovo, M. Hashim Thaçi, pour leurs interventions respectives.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/68) revient sur le bilan d'une année 2013 historique. L'accord du 19 avril obtenu entre la Serbie et le Kosovo sous les auspices de l'Union européenne et de la Haute Représentante est une étape sans précédent dans la normalisation de leurs relations. Je félicite également les parties pour la poursuite sans relâche de leur dialogue depuis lors. Les espoirs suscités au printemps ont été confirmés par les faits.

Autre événement marquant, les derniers mois ont vu la tenue d'élections municipales sur l'ensemble du territoire du Kosovo. Pour la première fois, tous les électeurs du Kosovo se sont rendus aux urnes dans un cadre institutionnel unique. Le taux de participation relativement élevé sur l'ensemble du territoire, bien qu'un peu plus faible au nord de l'Ibar, démontre l'appropriation progressive par les populations serbes du système institutionnel kosovar. Ces événements témoignent du lancement d'une dynamique, tant à la base qu'au plus haut niveau de la société kosovare.

Bien sûr, le Secrétaire général, dans son rapport, nous invite aussi à porter le regard vers l'année qui s'ouvre. Dans un contexte marqué par les élections, la tendance positive doit se poursuivre, et il nous incombera de rester attentifs à la poursuite du dialogue et aux développements politiques des deux États.

À ce titre, nous continuerons de chercher les marques tangibles de la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013 entre Pristina et Belgrade. Deux aspects sont pointés à juste titre dans le rapport du Secrétaire général : la poursuite du démantèlement des structures parallèles serbes dans le nord du Kosovo et leur intégration dans les institutions kosovares, ainsi que la mise en place d'une association/communauté des municipalités serbes dotée de véritables compétences. Il s'agit de deux processus qui sont indissociables.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les anciens policiers serbes du nord du Kosovo sont de plus en plus nombreux à signer leur engagement auprès de la police kosovare. C'est une marque de la qualité du dialogue entre les deux parties sur ce point. Aussi, nous les appelons à poursuivre la discussion sur la mise en place de structures judiciaires qui, elles aussi, seront de nature à renforcer la confiance de la population locale dans ce nouveau cadre institutionnel.

Nous encourageons enfin les parties à favoriser sur le terrain la protection des minorités. Le faible volume du retour de réfugiés au Kosovo reste un motif de préoccupation. La restauration de la confiance mutuelle entre les communautés demeure l'unique chemin pour permettre au Kosovo et à la Serbie d'ouvrir ensemble une nouvelle page de leur histoire, qui soit résolument tournée vers la paix et la coopération régionale.

La décision d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Serbie, d'une part, et d'autoriser la Commission européenne à négocier un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, d'autre part, devrait aussi trouver en 2014 ses premières réalisations. La normalisation des relations entre Serbie et Kosovo a été fixée par l'Union européenne comme critère commun de leur rapprochement européen respectif. Il conviendra dès lors de veiller à ce que l'un comme l'autre restent engagés de manière constructive, et dans la durée, dans l'amélioration de leurs relations.

L'année 2014 sera également l'année de la revue stratégique de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX, dont l'examen devra tenir compte de l'évolution du contexte régional d'une part, et du souhait des autorités kosovares d'une plus grande responsabilisation sur le plan de l'état de droit, d'autre part. C'est donc sur une logique davantage axée sur le partenariat que l'Union veillera à accompagner

le Kosovo dans le renforcement de ses institutions, renforcement indispensable à la poursuite de son rapprochement européen.

Tous ces développements positifs imposent que la communauté internationale en prenne acte. Il est temps que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo adapte sa présence à la situation sur le terrain, en accord avec les autorités kosovares et en fonction de leurs besoins effectifs.

Enfin, comme d'autres l'ont déjà dit au cours de cette séance, nous sommes d'avis que le suivi par le Conseil de sécurité de cette question devrait davantage refléter la réalité des relations entre les parties et que le nombre de débats sur ce sujet pourrait, avec intérêt, être revu à la baisse.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial Zarif de son exposé et du leadership dont il fait preuve à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous remercions aussi le Premier Ministre Dačič et le Premier Ministre Thaçi de nous avoir fait part de leurs précieux points de vue concernant les faits survenus au Kosovo au cours des trois derniers mois.

L'Australie se félicite des avancées considérables enregistrées au plan politique par les deux Premiers Ministres au cours de leurs dernières réunions pour la mise en oeuvre de l'accord du 19 avril sur les principes gouvernant la normalisation des relations. Nous saluons et applaudissons par ailleurs les efforts de médiation en cours menés par la Haute Représentants de l'Union européenne, Mme Ashton. Nous nous félicitons de l'action entreprise par la Serbie et par le Kosovo pour mettre en oeuvre les aspects clefs de l'accord du 19 avril, et notamment des progrès notables réalisés en matière d'intégration du personnel du Ministère de l'intérieur serbe dans la police du Kosovo. Il s'agit d'une tâche délicate qui, une fois achevée, renforcera la sécurité et la stabilité au Kosovo.

Nous saluons aussi la tenue, en novembre et décembre, des élections pour désigner les maires et les conseillers municipaux. En application de l'accord du 19 avril, ces élections auront été les premières à se dérouler sous un cadre législatif unique et à concerner également les quatre municipalités du nord du Kosovo, ce qui était crucial. Même si ces élections ont été émaillées d'incidents au plan de la sécurité, elles n'en attestent pas moins de la volonté des autorités kosovares de construire un avenir démocratique et multiethnique pour leur pays.

Nous lançons un appel pour que l'élection à la mairie de Mitrovica-Nord prévue à la fin du mois se déroule dans le calme et de façon régulière.

Les efforts pour normaliser les relations ont permis à la Serbie et au Kosovo d'aller de l'avant sur la voie respective qui doit les rapprocher de l'intégration européenne. La première série de pourparlers d'adhésion entre la Serbie et l'Union européenne en janvier, d'un côté et, l'intention déclarée de la Commission européenne de mener à leur terme les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo dans le courant de 2014, de l'autre, sont toutes deux des décisions historiques qui marquent la reconnaissance des efforts déployés par le Premier Ministre Dačič et le Premier Ministre Thaçi en vue de la réconciliation entre la Serbie et le Kosovo et de la stabilité et de la prospérité au Kosovo même.

Bien que nous saluions les progrès enregistrés à ce jour, nous notons qu'il reste encore à faire pour appliquer plusieurs points clefs de l'accord du 19 avril. Il sera essentiel, par exemple, de parvenir à un accord sur le statut et l'instauration d'une communauté/association des municipalités serbes. Il reste aussi beaucoup à faire dans le nord du Kosovo pour mettre en place un appareil judiciaire qui fonctionne. Nous espérons que les deux Premiers Ministres seront en mesure d'avancer sur cette question lorsqu'ils se rencontreront à la fin de la semaine à Bruxelles.

L'Australie juge encourageant que la situation générale sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du Kosovo soit restée calme au cours de la période considérée, et notamment que le nombre d'incidents signalés touchant les communautés minoritaires ait baissé par rapport à la période précédente. Nous condamnons l'assassinat par balles à Mitrovica le 16 janvier de Dimitrije Janicijevic, conseiller municipal serbe nouvellement élu. Nous saluons l'engagement des autorités du Kosovo à enquêter sur ce meurtre et à créer un environnement sûr à Mitrovica-Nord.

Nous restons préoccupés par le fait que le taux des retours volontaires demeure relativement bas et nous encourageons les autorités kosovares à continuer de lutter contre la discrimination et à œuvrer en faveur d'une meilleure éducation et de meilleures possibilités d'emploi, en particulier pour les groupes minoritaires et les rapatriés. À cet égard, nous exhortons aussi le Kosovo

à prendre des mesures concrètes pour protéger les sites culturels et religieux du patrimoine portés dernièrement sur la liste des sites approuvés par le Ministère kosovar de la culture, de la jeunesse et des sports.

L'année 2013 a été indéniablement une année positive pour les relations entre la Serbie et le Kosovo. Nous encourageons les deux Premiers Ministres à poursuivre de façon constructive le dialogue facilité par l'Union européenne tout au long des 12 prochains mois, et à maintenir les contacts avec la MINUK afin d'aplanir tout nouvel obstacle à la normalisation totale des relations. L'année 2014 étant une année électorale tant en Serbie qu'au Kosovo, nous espérons que les deux parties poursuivront le dialogue politique au même rythme et continueront de renforcer la stabilité et la prospérité du Kosovo.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé, et nous saluons le travail qu'accomplit la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous sa direction. Je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Ivica Dačič, Premier Ministre serbe, et à M. Hashim Thaçi du Kosovo. Nous les remercions des déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui.

Au plan politique, le Rwanda salue la tenue des élections municipales au Kosovo en décembre. Il s'agit réellement d'un important pas dans la mise en oeuvre de l'accord du 19 avril conclu entre Belgrade et Pristina.

Malgré les petits problèmes observés au cours du scrutin, la bonne coopération entre les autorités kosovares et les représentants locaux des Serbes du Kosovo a permis aux élections de se dérouler dans de bonnes conditions, ce qui est fort louable. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Ivica Dačič et M. Hashim Thaçi de leur leadership manifeste dans la bonne application de l'accord. Nous les félicitons en particulier d'avoir poursuivi leur dialogue facilité par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton. Nous sommes persuadés que grâce à la volonté politique et à l'esprit manifestés par les parties, ils parviendront à se mettre d'accord sur les questions en suspens les plus controversées.

S'agissant de la sécurité, tout en notant que la situation au Kosovo est restée calme en général, nous condamnons vigoureusement le meurtre d'un élu du conseil municipal de Mitrovica-Nord près de son domicile le 16 janvier. Nous savons que les autorités kosovares, les représentants des Serbes du Kosovo dans la région et le Gouvernement serbe ont condamné ce meurtre, et nous soulignons qu'il est impératif que toutes les parties concernées travaillent de concert pour traduire les auteurs en justice.

Pour ce qui est des droits de l'homme, nous prenons note de l'absence de progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Médiateur, en particulier celles relatives à la culture, à l'éducation, à l'accès des communautés minoritaires aux médias et à la manière dont elles y sont représentées. Nous appelons les autorités kosovares à accorder une attention particulière aux problèmes des minorités. Nous accueillons avec satisfaction la réunion technique organisée le 2 décembre par le Bureau chargé de la bonne gouvernance au sein du Cabinet du Premier Ministre pour étudier le nouveau projet de stratégie kosovare sur les droits de l'homme (2014-2018). Nous sommes convaincus que la participation des partenaires internationaux à cette discussion, étant donné leur expertise, a contribué à élaborer une stratégie globale sur les droits de l'homme. Nous félicitons tous les partenaires, notamment la MINUK, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ONU-Femmes, le Bureau de l'Union européene au Kosovo et le Conseil de l'Europe de leur participation à cette discussion.

S'agissant du retour des personnes déplacées, nous apprécions à sa juste valeur l'évaluation faite par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Chaloka Beyani, qui s'est rendu au Kosovo en octobre dernier. Nous saluons les évolutions positives au niveau de la législation et des politiques en vigueur, et nous pensons que les autorités kosovares doivent œuvrer de concert avec les autres parties prenantes, notamment les bailleurs de fonds, pour s'attaquer aux obstacles au retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées qui ont été recensés. Il est tout particulièrement nécessaire de mener une action concertée pour lutter contre la discrimination, le taux élevé de chômage et le manque d'accès à l'éducation et pour faciliter la restitution des propriétés illégalement occupées. Nous pensons que les solutions trouvées aux problèmes recensés devront se traduire par une augmentation du nombre de retours volontaires et en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers.

Dans la même veine, je salue le geste de M. Thaçi, qui a rendu visite à deux familles rapatriées le 7 janvier à l'occasion de la Noël orthodoxe, ainsi que l'engagement qu'il a pris de faciliter le retour des Serbes du Kosovo qui ont été déplacés chez eux et dans leurs propriétés. En revanche, nous regrettons de constater une fois de plus que la municipalité de Rahovec n'a toujours pas commencé d'appliquer la loi sur le village de Velika Hoča, malgré la pression continue des autorités centrales et de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que ce problème persistant continuera de nuire à la bonne coexistence des deux communautés.

Enfin, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo de la contribution inestimable qu'elle apporte par son rôle de surveillance et de conseil dans le domaine de l'état de droit. Le Rwanda a pris note du rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (S/2014/68, annexe I) dans ce domaine.

Je félicite également la MINUK de sa constante contribution. Il est très important que l'Union européenne et la MINUK maintiennent l'assistance qu'elles apportent à la population du Kosovo à cet égard.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais remercier et féliciter M. Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, de sa présentation du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/68). Je félicite également le Premier Ministre serbe, M. Dačić, et M. Thaçi de leurs exposés.

Ma délégation félicite les différents acteurs associés à la promotion de la paix, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo et dans toute la région, à savoir l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, qui œuvrent en étroite collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général relève les progrès substantiels réalisés dans le domaine politique, grâce à la volonté politique de Pristina et de Belgrade, pour la mise en œuvre des termes du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux parties.

Des élections municipales ont été organisées dans les différentes villes. Nous nous félicitions de cette avancée politique, qui mérite d'être encouragée par la communauté internationale. Cependant, le rapport fait état de conflits politiques dans le nord du Kosovo, où des opposants à l'accord de Bruxelles entre Pristina et Belgrade ont organisé une marche de protestation contre la campagne électorale. Nous lançons un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles mènent un dialogue franc en vue de trouver de trouver une solution politique durable et acceptable.

Sur le plan de la sécurité, le rapport mentionne une nette diminution de la criminalité et de la violence intercommunautaire. Nous encourageons les autorités à persévérer dans leur rôle de maintien de l'ordre public. Ma délégation félicite la MINUK des activités qu'elle mène dans le renforcement des capacités des ministères chargés du maintien et de la promotion de la sécurité intérieure.

Concernant les droits de l'homme, le rapport souligne également les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations en vue du retour des personnes déplacées et des réfugiés. Nous encourageons les dirigeants kosovars à créer des conditions favorables pour le retour de ces personnes au bercail, et à organiser leur intégration sociale et la restitution des biens à leurs ayants droit. Cela permettrait d'établir un climat de confiance entre les différentes communautés.

Pour terminer, le Tchad voudrait saluer le rôle important qu'ont joué et que continuent de jouer la MINUK et les autres acteurs dans la crise au Kosovo. À cet égard, mon pays exhorte la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, à accompagner la Mission jusqu'au terme de son mandat de stabilisation au Kosovo.

M. Maes (Luxembourg) : Je salue le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. Farid Zarif, et le remercie de son exposé. Je salue en outre S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la Serbie, et S. E. M. Hashim Thaçi, Premier Ministre du Kosovo, et les remercie également de leurs exposés.

Le 3 novembre dernier, des élections municipales se sont tenues pour la première fois sur l'ensemble du territoire du Kosovo en vertu de la loi kosovare, en application du premier accord de principe régissant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Malgré quelques incidents, l'engagement des responsables politiques de part et d'autre et l'appui important fourni par les partenaires internationaux, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, ont

fait de ces élections municipales un succès, y compris dans les quatre municipalités du nord du Kosovo. Nous sommes confiants que toutes les mesures nécessaires seront prises pour que l'élection partielle du 23 février prochain visant à désigner le maire de Mitrovica-Nord se passe également dans les meilleures conditions. Une fois cette étape franchie, nous encourageons les responsables serbes et kosovars à parvenir dans les meilleurs délais à un accord sur les modalités de mise en place de l'association des municipalités à majorité serbe. De la sorte, les dispositions de l'accord historique du 19 avril 2013 pourront donner tous leurs effets.

Outre les élections municipales, le dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne, a permis d'avancer en matière de démantèlement progressif des structures parallèles, notamment au niveau de la police, ainsi qu'en matière de gestion des points de passage, avec le lancement de nouvelles procédures de collecte des droits de douane. La prochaine session du dialogue, qui se tiendra après-demain à Bruxelles, sera l'occasion, nous l'espérons, d'enregistrer des progrès dans le domaine de l'organisation de la justice.

La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina doit impérativement être accompagnée de la poursuite énergique des réformes qui visent à garantir la primauté du droit au Kosovo. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) continue de jouer un rôle essentiel à trois égards : d'abord, dans l'accompagnement des autorités kosovares, pour renforcer leurs institutions; ensuite, dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption; et enfin, dans la poursuite des auteurs de crimes de guerre et dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, dont ceux liés aux allégations de trafic d'organes.

Le Luxembourg accorde une importance particulière au sort des 1 721 personnes qui sont toujours portées disparues depuis la fin du conflit au Kosovo. Nous nous félicitons du fait qu'avec l'appui d'EULEX et en présence des autorités kosovares et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), les autorités serbes ont engagé en décembre dernier des travaux d'excavation dans la carrière de Rudnica à Raška en Serbie, où l'on a découvert un charnier. Maintenant que l'affaire a été confiée à un juge d'instruction, nous encourageons à la reprise des fouilles dans les meilleurs délais, afin de permettre aux familles des défunts d'être fixées sur le sort de leurs proches.

Alors que d'importantes échéances électorales les attendent en 2014, je souhaite rendre hommage aux deux Premiers Ministres pour leur persévérance et leur courage politique. Je tiens aussi à féliciter la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, pour le doigté et l'efficacité avec lesquels elle continue de faciliter le dialogue de haut niveau. L'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Serbie, le 21 janvier dernier, et la poursuite des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo ne peuvent qu'encourager Belgrade et Pristina à progresser de manière résolue et irréversible sur le chemin des réformes et de la normalisation de leurs relations.

Au niveau du Conseil de sécurité, compte tenu de la nouvelle donne sur le terrain qui se caractérise par une stabilisation durable de la situation sécuritaire et par un engagement accru de l'Union européenne, nous partageons l'avis exprimé par nos collègues des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Jordanie et de la France : le moment est en effet venu de revoir la fréquence avec laquelle le Conseil de sécurité traite de la situation au Kosovo et des activités de la MINUK. Il faudra sans doute également envisager d'adapter, à moyen terme, la présence de la communauté internationale sur le terrain. À mesure que la perspective européenne de la Serbie et du Kosovo se concrétisera dans les années à venir, le besoin d'une implication de l'ONU au Kosovo se fera moins sentir. Nous appelons les dirigeants et les citoyens des deux pays à continuer de faire preuve de l'engagement et du courage nécessaires pour réaliser leur avenir européen commun. Le Luxembourg est résolu à les soutenir sur cette voie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Lituanie.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé. J'aimerais également remercier le Premier Ministre de la Serbie, M. Ivica Dačić, et M. Hashim Thaçi de leurs déclarations.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit pour la troisième fois depuis la signature de l'accord historique entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2013. Beaucoup d'événements se sont produits pendant cette période. En ce qui concerne l'Accord en 15 points conclu

entre Belgrade et Pristina, de nombreux éléments du plan de mise en œuvre ont déjà été abordés. La Lituanie encourage les dirigeants politiques des deux parties à continuer à poursuivre l'objectif de la réconciliation et à faire des progrès soutenus pour régler les questions en suspens.

En décembre dernier, sous la présidence lituanienne, le Conseil européen a approuvé le mandat de négociation pour les négociations d'adhésion avec la Serbie, qui ont débuté le 21 janvier de cette année. Les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo ont également démarré. Les efforts de médiation de l'Union européenne et l'effet transformateur des perspectives d'intégration européenne ont clairement eu une influence sur les deux parties à l'accord. Les élections des maires et des conseillers municipaux au Kosovo l'an dernier furent les premières élections organisées dans toutes les municipalités du Kosovo dans un cadre législatif unique. Les prochaines élections prévues pour le 23 février à Mitrovica-Nord devraient marquer la fin de ce processus électoral crucial. Nous saluons le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des autres parties prenantes, qui ont apporté leur concours en vue du bon déroulement de ces élections. Dans le même temps, nous tenons à souligner qu'il faut effectuer une réforme électorale complète au Kosovo avant les élections législatives prévues dans le courant de l'année.

Les progrès en vue de l'intégration européenne et de la mise en œuvre de l'Accord en 15 points ouvrent de nouvelles perspectives, mais ils exigent aussi des efforts concrets et des résultats tangibles dans des délais raisonnables. Les échanges d'officiers de liaison, les progrès en ce qui concerne la gestion intégrée des frontières, de la police et de la perception des droits de douane sont de bons exemples à cet égard. L'intégration du système judiciaire, la bonne mise en œuvre des accords sur l'énergie et les télécommunications et l'application uniforme des lois kosovares sur tout le territoire sont autant de domaines dans lesquels des progrès sont encore nécessaires. À cet égard, il est indispensable que la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) continue d'apporter son concours. Nous saluons le rôle important qu'EULEX continue de jouer en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit. Il convient maintenant d'accorder une attention particulière à la pleine intégration des institutions municipales et de celles chargées d'assurer le respect de l'état de droit du nord sous une juridiction unique du Kosovo.

Il y a cinq mois, un douanier lituanien a été tué dans une embuscade tendue à un véhicule transportant des membres du personnel d'EULEX Kosovo. Cette attaque fut la première du genre depuis le déploiement de la Mission en 2008. La Lituanie appelle toutes les autorités compétentes à coopérer pour que les auteurs de ce crime soient traduits en justice.

La Lituanie se félicite du rôle qu'EULEX continue de jouer dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, dans les poursuites pour crimes de guerre et dans la lutte contre l'impunité.

Les objectifs ultimes de l'accord du 19 avril n'ont pas encore été atteints, mais le paysage politique a radicalement changé. Il faut prendre en compte ces nouvelles réalités, ce que l'Union européenne et l'OTAN ont déjà fait. Nous encourageons les deux parties et leurs dirigeants à continuer à faire preuve de la fermeté nécessaire pour faire de leur avenir européen commun une réalité et contribuer à la stabilité de la région. Les progrès dans la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo peuvent avoir des effets d'entraînement positifs sur les pays voisins.

Compte tenu des progrès importants accomplis sur le terrain, nous serions favorables à ce que l'on revoie les cycles de présentation de rapports au Conseil – comme cela a déjà été mentionné par les représentants des États-Unis, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de la Jordanie et de la France – en vue de réduire la fréquence de ces réunions.

Je voudrais également insister sur l'importance de renforcer la coordination entre les acteurs internationaux sur le terrain, en particulier les Nations Unies, l'Union européenne et l'OSCE.

Il est crucial que toutes les communautés du Kosovo et de la Serbie appuient largement toutes les mesures prises par leurs dirigeants en vue de la normalisation des relations et de l'intégration européenne, pour que ce processus aboutisse. La communauté internationale doit continuer à suivre et à appuyer pleinement les efforts déployés par les parties pour consolider les progrès réalisés jusqu'à présent.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Thaçi a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne la parole.

M. Thaçi (*parle en albanais, interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais faire une observation supplémentaire concernant le retour des réfugiés dans leurs foyers et la récupération de leurs biens.

Les personnes déplacées – serbes – continuent de regagner leurs foyers et de récupérer leurs biens. En ma qualité de Premier Ministre, je leur ai rendu personnellement visite et je me suis entretenu avec elles. Nous avons créé les conditions de sécurité nécessaires leur permettant de regagner leurs foyers et de récupérer leurs biens. Personnellement, je les encourage à regagner leurs foyers sur tout le territoire de la République du Kosovo. Je peux affirmer en toute confiance que ce processus se poursuivra et que toutes les institutions du Kosovo, aux niveaux national et local, seront prêtes à aider les personnes rapatriées.

En ce qui concerne le conflit syrien, il y a des volontaires qui sont allés combattre en Syrie, en provenance du Kosovo et d'autres pays de la région. En ma qualité de Premier Ministre, c'est avec beaucoup de fierté que j'annonce que la semaine dernière, nous avons adopté une loi interdisant aux citoyens du Kosovo de participer au conflit en Syrie, ou dans d'autres pays.

S'agissant du dialogue en cours, je tiens à souligner qu'il a abouti à des résultats concrets au Kosovo, où les conditions de vie de nos citoyens se sont améliorées. Ce dialogue a également facilité les progrès vers l'intégration européenne. Le dialogue a permis d'améliorer les relations entre le Kosovo et la Serbie et fut un signal fort dans la région. Le Gouvernement du Kosovo poursuivra ce dialogue en 2014, notamment en s'attaquant à d'autres questions importantes ou préoccupantes afin de contribuer à améliorer nos relations de bon voisinage. Je tiens également à souligner que la République du Kosovo a respecté tous les accords conclus jusqu'à présent. Nous appelons la Serbie à renforcer son engagement à mettre en œuvre tous les accords conclus à Bruxelles.

Le 14 décembre, nous avons commencé à mettre en œuvre l'accord sur la perception des droits de douane à la frontière. Nous avons également consulté un comité de gestion relativement à la création d'un fonds de développement pour les municipalités du nord du Kosovo. Lors de notre prochaine réunion, prévue le 12 février à Bruxelles, nous allons discuter du système judiciaire sur la base et en application de l'accord du 19 avril. L'État du Kosovo agira de façon responsable dans le cadre de ce dialogue pour normaliser ses relations bilatérales avec la Serbie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.